

www.hadithdujour.com

www.hadithdujour.com

[L'OSTENTATION]

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Table des matières

Introduction.....Page 3

1. La définition de l'ostentation.....Page 5

Remarque n°1 : La soum'a / السمعة peut s'exprimer de trois manières différentes.....Page 7

Remarque n°2 : Le - Riya / الرياء – ne peut avoir lieu que dans les actes apparents que l'on peut voir ou entendre tandis que la soum'a / السمعة est plus générale et peut être présente pour les actes du cœur et les actes des membres.....Page 8

Remarque n°3 : L'ostentation n'est pas présente que dans les adorations.....Page 9

Remarque n°4 : Les éloges non recherchées de la part des gens sont la bonne nouvelle avancée du croyant.....Page 10

2. Le jugement de l'ostentation et ses catégories.....Page 17

3. L'effet de l'ostentation sur l'annulation des bonnes actions.....Page 22

4. Les différentes punitions et châtiments de l'ostentationPage 33

5. Comment se préserver de l'ostentation ?.....Page 40

Remarque : De la même manière qu'il ne faut pas faire une adoration pour chercher le regard des gens, il ne faut pas délaisser une adoration par rapport au regard des gens.....Page 49

Remarque : Le Chaytan perturbe les gens en leur insufflant qu'ils font de l'ostentation.....Page 50

Conclusion.....Page 51

Introduction

Tout d'abord, les règles religieuses qui sont liées au cœur et à l'intention de la personne font partie des choses qu'il est indispensable d'étudier.

L'imam Ibn Qayim (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit : « Les actes du cœur sont la base et les actes des membres ne font que les suivre et les compléter.

Certes l'intention est comme l'âme et les actes sont comme le corps qui s'il est séparé de l'âme alors cela entraîne la mort.

Ainsi, la connaissance des règles liées au cœur est plus importante que la connaissance des règles liées aux membres ».

(Badai' Al Fawaid p 1138)

قال الإمام ابن القيم : أعمال القلوب هي الأصل وأعمال الجوارح تبع ومكملة وإن النية بمنزلة الروح والعمل بمنزلة الجسد للأعضاء الذي إذا فارق الروح فموات فمعرفة أحكام القلوب أهم من معرفة أحكام الجوارح
(بدائع الفوائد ص ١١٣٨)

Ensuite, La sincérité et le fait de pratiquer l'acte pour Allah uniquement est, par consensus des savants, une condition indispensable pour que les bonnes actions de la personne soient valables et acceptées.

(Qourratou 'Ouyoun Al Mouwahidin de l'imam 'Abder Rahman Ibn Hassan Al Cheikh p 179)

Or, l'association à Allah dans l'intention de la personne, l'ostentation peut prendre de très nombreuses formes qui sont parfois présentes chez les gens sans qu'ils ne s'en rendent vraiment compte.

L'imam Ibn Qayim (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit : « En ce qui concerne l'association à Allah dont les intentions et les objectifs recherchés par les gens, ceci est une mer sans fin.

Et peu de gens en sont préservés ».

(Badai' Al Fawaid p 1138)

قال الإمام ابن القيم : وأما الشرك في الإرادات والنيات فذلك البحر الذي لا ساحل له وقلّ من ينجو منه
(الداء والدواء ص ٣١٢)

Enfin, l'intention du cœur est une chose qui évolue beaucoup et change facilement.

D'après Abou Moussa Al Ach'ari (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Le coeur n'a été nommé comme ceci que parce qu'il tourne beaucoup. (1)

L'exemple du coeur est celui d'une plume dans une terre désertique qui est accrochés au bas d'un arbre et que le vent fait tourner d'un côté puis vers l'autre ». (2)

(Rapporté par Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°2365)

(1) En arabe, le coeur se dit - Al Qalb / القلب - , or la racine - Qallaba / قَلَّبَ - signifie le fait de faire tourner une chose.

Ce hadith nous montre donc que dans la langue arabe, le coeur a été nommé ainsi car il tourne beaucoup.

(2) Cet exemple sert à illustrer à quelle point les intentions, les sentiments du coeur sont des choses qui évoluent beaucoup.

عن أبي موسى الأشعري رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِنَّمَا سُمِّيَ الْقَلْبُ مِنْ تَقَلُّبِهِ إِنَّمَا مِثْلُ الْقَلْبِ مِثْلُ رِيْشَةٍ بِالْفَلَاةِ تَعَلَّقَتْ فِي أَسْلِ شَجَرَةٍ يَقْلِبُهَا الرِّيحُ ظَهْرًا لِبَطْنِ (رواه أحمد وصححه الشيخ الألباني في صحيح الجامع رقم ٢٣٦٥)

Ces trois éléments montrent l'importance de connaître le sujet de l'ostentation.

Ainsi, afin d'aider les musulmans à se protéger de ce mal, nous proposons aux lecteurs ces quelques éléments d'explication.

1. La définition de l'ostentation

La définition arabe du terme - Ar Riya / الرياء -

Le terme arabe que l'on traduit par ostentation est - Ar Riya / الرياء - .

À la base, la racine arabe composée des lettres ر / ء / ي induit ce qui est en rapport avec le regard.

(Mou'jam Maqayis Al Lougha de l'imam Ibn Faris vol 2 p 472)

Dans la langue arabe, - Ar Riya / الرياء - désigne le fait de montrer une chose selon une apparence différente de ce qu'elle est réellement.

(Lisan Al 'Arab de l'imam Ibn Manthour vol 14 p 296, Basair Dhawi Al Tamyiz Fi Lataif Al Kitab Al 'Aziz de l'imam Al Fayrouzabadi vol 3 p 116)

Ainsi, en arabe, par exemple, le fait de rencontrer une personne en lui souriant et en lui parlant gentiment alors que, dans notre fort intérieur, on ne l'aime pas, ceci se nomme du - Riya / رياء - .

(Charh Kitab Tawhid de Cheikh Souleyman Ruheili p 1195)

La définition islamique de l'ostentation - Ar Riya / الرياء -

Dans le lexique islamique, l'ostentation - Ar Riya / الرياء - désigne le fait de chercher à obtenir les éloges des gens ou un bienfait mondain de leur part en montrant un acte religieux par lequel on doit uniquement rechercher l'agrément d'Allah et Sa récompense.

(Voir Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 11/136, Souboul Salam de l'imam San'ani vol 8 p 284, Al Ta'rifat de l'imam Al Jourjani p 119)

L'imam Al Qortobi (mort en 671 du calendrier hégirien) a dit : « L'essence de l'ostentation est de rechercher une chose de l'ici-bas au travers de l'adoration et sa base est de chercher à avoir un haut statut dans les cœurs des gens ».

(Tefsir Al Qortobi vol 22 p 513)

قال الإمام القرطبي : حقيقة الرياء طلب ما في الدنيا بالعبادة وأصله طلب المنزلة في قلوب الناس

(تفسير القرطبي ج ٢٢ ص ٥١٣)

Par exemple, l'ostentation peut consister à embellir ou allonger ses inclinaisons ou ses prosternations dans la prière lorsque les gens nous voient prier en recherchant par cela qu'ils disent : - Cette personne est très pieuse - etc.

D'après Mahmoud Ibn Labid (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) est sorti et a dit : « Ô vous les gens ! Prenez garde à l'association des cœurs ! ». (*)

Les gens ont dit : Ô Messenger d'Allah ! Qu'est ce que l'association des coeurs ?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) dit : « Un homme se lève et prie et il embellit sa prière car il voit les gens le regarder.

Ceci est l'association des coeurs ».

(Rapporté par Ibn Khouzeima et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib Wa Tarhib n°31)

(*) En arabe, c'est le terme – Al Sarair / السرائر – qui a été utilisé.

Les cœurs ont été nommés ainsi car ils sont cachés et que c'est en eux que sont cachés les secrets.

(Al Taqrib Li Hikam Wa Ahkam Sahih Al Targhib Wa Tarhib, Kitab Al Ikhlas de Cheikh Souleyman Ruheili p 189)

عن محمود بن لبيد رضي الله عنه قال : خرج النبي صَلَّى اللهُ عليه وسلّم فقال : يا أيها الناس !
إياكم وشرك السرائر
قالوا : يا رسول الله ! وما شرك السرائر ؟
قال النبي صَلَّى اللهُ عليه وسلّم : يقوم الرجل فيصلّي فيزيّن صلاته جاهداً لما يرى من نظر
الناس إليه فذلك شرك السرائر
(رواه ابن خزيمة وحسنه الشيخ الألباني في صحيح الترغيب والترهيب رقم ٣١)

Comme cela a été cité dans le paragraphe précédent, le - Riya / الرياء - est en rapport avec la vision et le regard des gens.

Si la personne ne cherche pas à ce que les gens la voient mais à ce qu'ils l'entendent alors cela entre également dans la généralité du concept d'ostentation et se nomme - As Soum'a / السمعة - .

En effet, en arabe, la racine composée des lettres ع / م / س renvoie à tout ce qui concerne l'audition et au fait d'entendre.

L'ostentation peut donc prendre deux formes.

Si elle est en relation avec le sens de la vue elle est appelée - Ar Riya / الرياء - .

Tandis que si elle est en relation avec le sens de ouïe, elle est appelée - As Soum'a / السمعة - .

(Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 11/336)

Ces deux formes sont rassemblées dans le hadith suivant :

D'après Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a fait le hajj sur une monture dont la selle était usée, il était vêtu d'un vieil habit qui valait quatre dirham ou moins que cela puis il a dit : « Ô Allah ! Fais que ceci soit un hajj dans lequel il n'y a ni riya ni soum'a ». (*)

(Rapporté par Tirmidhi dans Ach Chamail Al Muhammediya n°344 et authentifié par Cheikh Albani dans Moukhtasar Ach Chamail n°288)

(*) C'est une demande adressée à Allah pour qu'Il lui permette de faire un hajj avec sincérité et Allah est certes le Plus Riche, Celui qui se passe de tout associé.

Il n'accepte comme oeuvres que ce qui est fait uniquement pour Lui tandis que celui qui lui donne un associé alors Allah le délaisse lui et son association.

Ainsi, celui qui recherche par son hajj les louanges et les éloges des gens alors son hajj n'est pas accepté.

(Charh Ach Chamail Al Muhammediya de Cheikh 'Abder Razaq Al Badr p 362)

عن أنس بن مالك رضي الله عنه قال : حج النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ على رجل رث وقطيفة خلقة تساوي أربعة دراهم أو لا تساوي ثم قال : اللهم اجعله حَجًّا لا رِيَاءَ فِيهِ ولا سُمْعَةً رواه الترمذي في الشمائل المحمدية رقم ٣٣٥ وصححه الشيخ الألباني في مختصر الشمائل (رقم ٢٨٨)

Remarque n°1 : La soum'a / السمعة peut s'exprimer de trois manières différentes.

(Voir Charh Kitab Tawhid de Cheikh Souleyman Ruheili p 1197)

Tout d'abord, la personne peut faire de la soum'a concernant sa bonne action durant sa bonne action comme par exemple une personne qui est en train de prier une prière surérogatoire seule dans une pièce et alors elle fait exprès de lever la voix dans la récitation afin que les gens l'entendent et sachent qu'elle est en train de prier.

Ensuite, la soum'a peut avoir lieu après la bonne action tout en étant déjà préméditée au moment de la bonne action.

Par exemple, une personne prie une prière surérogatoire alors qu'elle est seule dans une pièce et personne ne l'a entendue.

Alors, avant la prière ou pendant la prière, elle se dit que lorsqu'elle va terminer sa prière et sortir de la pièce, elle va dire aux gens présents : Je suis fatiguée, la prière n'est pas facile...

Enfin, la soum'a peut avoir lieu après la bonne action sans avoir été préméditée lorsqu'elle a eu lieu.

Par exemple, une personne prie sincèrement pour Allah une prière surérogatoire alors qu'elle est seule dans une pièce et personne ne l'a entendue.

Puis, lorsqu'elle sort de la pièce, elle voit des gens et dit : - Je suis fatiguée, la prière n'est pas facile - en cherchant par cela qu'ils la voient comme étant pieuse.

(Charh Al Arba'in de l'imam Nawawi p 9, Taysir Al 'Aziz Al Hamid de l'imam Souleyman Ibn 'Abdillah Al Cheikh p 912)

Dans tous les cas, cela constitue un péché et de l'association à Allah.

Par contre dans le troisième cas, contrairement aux deux premiers, l'adoration en question n'est pas annulée.

(Voir Charh Kitab Tawhid de Cheikh Souleyman Ruheili p 1198)

Les explications sur l'effet de l'ostentation sur l'annulation des bonnes actions seront mentionnées plus loin avec la permission d'Allah.

Remarque n°2 : Nous comprenons des éléments précédents que le - Riya / الرياء – ne peut avoir lieu que dans les actes apparents que l'on peut voir ou entendre.

Par contre la soum'a / السمعة est plus générale et peut être présente pour les actes du cœur et les actes des membres.

Et en ce qui concerne le jeûne, c'est un acte des membres mais dans lequel le riya n'est pas imaginable.

Il n'est possible de faire de l'ostentation vis-à-vis du jeûne qu'avec la soum'a.

(Voir Qawa'id Al Ahkam Fi Islah Al Anam de l'imam Al 'Izz Ibn 'Abdel Salam vol 1 p 207)

Il y a une allusion à ceci à propos du jeûne dans le hadith suivant :

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Il n'y a pas de riya dans le jeûne. (*)

Allah a dit : Il est pour Moi et c'est Moi qui le récompense. Le jeûneur n'a délaissé sa nourriture et sa boisson que pour Moi ».

(Rapporté par Ahmed Ibn Mani' et authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Tasdid Al Qaws vol 2 p 569)

(*) C'est-à-dire que, contrairement aux autres actes, il n'y a qu'Allah qui sait si une personne jeûne ou pas et ainsi il ne peut y avoir d'ostentation dans le jeûne en lui-même.

Par contre, il est possible qu'il y ait de l'ostentation si la personne informe les autres qu'elle jeûne.

(Voir *Fath Al Bari* de l'imam Ibn Hajar 4/107)

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال النبي صلى الله عليه وسلم : الصَّيَامُ لَا رِيَاءَ فِيهِ قَالَ اللَّهُ : هُوَ لِي وَأَنَا أَجْزِي بِهِ إِيَّامًا يَدْعُ طَعَامَهُ وَشَرَابَهُ مِنْ أَجْلِي
(رواه أحمد بن منيع وصححه الحافظ ابن حجر تسديد القوس ج ٢ ص ٥٦٩)

Remarque n°3 : Il ne faut pas penser que l'ostentation ne peut être présente que dans la pratique d'adorations.

Elle peut également être présente dans tout acte par lequel, lorsque la personne la pratique, les gens peuvent la considérer comme faisant partie des gens investis dans la religion, qui font preuve d'ascétisme etc.

Par exemple, dans le hadith suivant, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit d'un homme qui faisait preuve de vigueur et de vitalité dans son travail que s'il faisait cela par ostentation, c'est-à-dire pour se mettre en avant devant les gens afin qu'ils disent qu'il est motivé pour respecter son engagement avec la personne qui l'emploie, qu'il est une personne qui subvient bien aux besoins de sa famille etc. , il est alors dans le sentier de Chaytan.

D'après Ka'b Ibn 'Oujra (qu'Allah l'agrée) : Un homme est passé vers le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et les compagnons (qu'Allah les agrée tous) ont remarqué son énergie et son dynamisme.

Ils ont dit : Ô Messager d'Allah ! Si seulement ceci était dans le sentier d'Allah ! (*)

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Si cet homme est sorti afin de subvenir aux besoins de ses jeunes enfants, il est alors dans le sentier d'Allah.

S'il est sorti afin de subvenir aux besoins de ses deux parents âgés, il est alors dans le sentier d'Allah.

S'il est sorti afin de subvenir à ses propres besoins et se préserver de la mendicité, il est alors dans le sentier d'Allah.

Par contre, s'il est sorti et a agi par ostentation et orgueil, il est dans le sentier de Chaytan ».

(Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans *Sahih Taghrib Wa Tarhib* n°1692)

(*) Ils voulaient dire que si cette énergie et ce dynamisme qui les ont impressionnés étaient utilisés dans le combat contre les mécréants lorsque celui-ci est légiféré alors ceci aurait été une très bonne chose.

عن كعب بن عجرة رضي الله عنه قال : مرّ على النَّبِيِّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ رجلٌ فرأى أصحاب رسول الله رضي الله عنهم من جلده ونشاطه فقالوا : يا رسول الله ! لو كان هذا في سبيل الله !

فقال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إن كان خرج يسعَى على ولده صِغَارًا فهو في سبيل الله وإن كان خرج يسعَى على أبوين شيخين كبيرين فهو في سبيل الله وإن كان خرج يسعَى على نفسه يعقها فهو في سبيل الله وإن كان خرج يسعَى رياءً ومفاخرَةً فهو في سبيل الشَّيْطَانِ

(رواه الطبراني وصححه الشيخ الألباني في صحيح الترغيب والترهيب رقم ١٦٩٢)

Cheikh 'Otheimine a dit : « Il peut y avoir de l'ostentation qui a lieu sans acte.

Certaines personnes font de l'ostentation par leur attitude, par les vêtements qu'elle porte, par la nourriture qu'elle mange etc.

C'est-à-dire que tu ne dois pas penser que l'ostentation est uniquement dans l'adoration.

Elle peut être dans chaque acte par lequel les gens vont la considérer comme étant investie dans la religion, comme étant adoratrice ou faisant preuve d'ascétisme.

Tout cela fait partie de l'ostentation ».

(Charh Boulough Al Maram vol 15 p 216)

قال الشيخ العثيمين : ومن الرِّياء ما يكون رياء بلا عمل فيبعض النَّاس يرئى بهيئته أو ملبسه أو طعامه أو ما أشبه ذلك أي لا تظن أن الرِّياء يكون في العبادة فقط بل في كل عمل ينسب بسببه إلى الدِّيانة والعبادة والزهد فإنه من الرِّياء

(شرح بلوغ المرام ج ١٥ ص ٢١٦)

L'imam Ibn Rajab (mort en 795 du calendrier hégirien) a dit : « Il y a un point subtil qu'il convient de mentionner ici. Il s'agit du fait que la personne se fasse des reproches à elle-même en présence des gens en voulant par cela qu'ils la voient comme étant modeste et qu'ainsi son rang auprès d'eux augmente et qu'ils l'éloient.

Ceci fait partie des points subtils dans le domaine de l'ostentation que les pieux prédécesseurs ont signalés ».

(Majmou' Rasail Ibn Rajab vol 1 p 88. Voir Hiliatoul Awliya de l'imam Abou Nou'aym vol 2 p 202)

قال الإمام ابن رجب : وها هنا نكتة دقيقة وهي أن الإنسان قد يدم نفسه بين الناس يُريد بذلك أن يري أنه متواضع عند نفسه فيرتفع بذلك عندهم ويمدحونه به وهذا من دقائق أبواب الرِّياء وقد نبه عليه السلف الصالح

(مجموع رسائل ابن رجب ج ١ ص ٨٨)

Remarque n°4 :

D'après Abou Dhar (qu'Allah l'agrée) : J'ai dit : Ô Messager d'Allah ! Vois-tu un homme qui oeuvre () et les gens l'aiment pour cela ?*

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Ceci est la bonne nouvelle avancée du croyant ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°2642)

(*) C'est-à-dire qu'il oeuvre dans le bien.

عن أبي ذر رضي الله عنه قال : قلت : يا رسول الله ! أرايت الرجل يعمل العمل يحبه الناس عليه ؟
قال النبي صلى الله عليه وسلم : تلك عاجل بشرى المؤمن
(رواه مسلم في صحيحه رقم ٢٦٤٢)

Il y a trois points à expliquer pour comprendre ce hadith :

1. Ce hadith concerne la personne qui a fait de bonnes actions et n'a rien fait pour que les gens en aient connaissance.

L'imam Nawawi (mort 676 du calendrier hégirien) a dit : « Les savants ont dit que le sens du hadith est que ceci est une bonne nouvelle de bien avancée pour lui qui est une preuve qu'Allah l'a agréé, l'a aimé et l'a fait aimer par les créatures comme cela est mentionné dans le hadith : - puis il lui est mis l'acceptation sur la Terre - .

Et tout cela est dans le cas où les gens l'éloquent sans qu'il n'ait cherché à obtenir cela car s'il l'a cherché alors cela est blâmable ».

(Charh Sahih Mouslim vol 16 p 189)

قال الإمام النووي : قال العلماء : معناه : هذه البشرى المعجلة له بالخير وهي دليل على رضا الله عنه ومحبه له فيحبه إلى الخلق كما سبق في الحديث : ثم يوضع له القبول في الأرض هذا كله إذا حمده الناس من غير تعرض منه لحمدهم وإلا فالتعرض مذموم
(شرح صحيح مسلم ج ١٦ ص ١٨٩)

2. Pourquoi les éloges des gens et leur amour pour la personne qui a pratiqué les bonnes actions constituent une bonne nouvelle pour elle ?

L'imam Ibn Al Jawzi (mort en 597 du calendrier hégirien) a dit : « Le sens est que lorsqu'Allah accepte un acte, Il place dans les cœurs des gens l'agrément et les éloges en faveur de celui qui a pratiqué l'acte.

Ainsi, ce qu'Il a mis dans les cœurs est une bonne nouvelle de l'acceptation de l'acte de la même manière que lorsqu'Il aime un serviteur, Il fait en sorte qu'il soit aimé auprès de Ses créatures qui sont Ses témoins sur la Terre ».

(Kachf Al Mouchkil Min Hadith As Sahihayn vol 1 p 371)

قال الإمام ابن الجوزي : المعنى : أن الله إذا تقبل العمل أوقع في القلوب قبول العامل ومدحه فيكون ما أوقع في القلوب مبشراً بالقبول كما أنه إذا أحبّ عبداً حبّبه إلى خلقه وهم شهداء الله في الأرض

(كشف المشكل من حديث الصحيحين ج 1 ص 371)

L'imam Abou Al 'Abbas Al Qortobi (mort en 656 du calendrier hégirien) a dit : « Il s'agit ici d'un homme qui pratique une bonne action de manière sincère et ne veut pas la montrer aux gens car s'il pratiquait cet acte pour que les gens lui fassent des éloges et se comportent bien avec lui alors il ferait de l'ostentation et cet acte serait donc caduque et invalide.

Allah, par Sa clémence, Sa miséricorde, et Sa générosité, agit par différents moyens de douceur avec les gens sincères dans leurs actes et véridiques dans leurs paroles et leur manière d'être.

Ainsi, Il place dans les cœurs le fait de les aimer et sur les langues le fait de les éloger afin qu'ils soient élogés auprès des anges rapprochés de Lui, qu'ils demandent pardon en leur faveur, qu'ils propagent leurs mérites dans l'ici-bas et que l'on prenne exemple sur eux.

Ceci afin que leurs rétributions soient multipliées, que leurs degrés soient élevés et cela soit un signe qu'ils agissent de manière droite et une annonce de leur bonne situation dans l'au-delà et de l'importance de leurs récompenses.

C'est pour cela que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : Ceci est la bonne nouvelle avancée du croyant ».

(Al Moufhim vol 6 p 648)

قال الإمام أبو العباس القرطبي : الرجل الذي يعمل العمل الصالح خالصاً ولا يريد إظهاره للناس لأنه لو عمله ليحمده الناس أو يبروه لكان مرئياً ويكون ذلك العمل باطلاً فاسداً وإنما الله بلطفه ورحمته وكرمه يعامل المخلصين في الأعمال الصادقين في الأقوال والأحوال بأنواع من اللطف فيقذف في القلوب محبتهم ويُطلقُ الألسنة بالثناء عليهم لينوه بذكرهم في الملأ الأعلى ليستغفروا لهم وينشر طيب ذكرهم في الدنيا ليقتدى بهم فيعظم أجرهم وترتفع منازلهم وليجعل ذلك علامة على استقامة أحوالهم وبشرى بحسن مآلهم وكثير ثوابهم ولذلك قال: تلك

عاجل بشرى المؤمن
(المفهم ج ٦ ص ٦٤٨)

Ainsi, les savants ont mentionné que le fait d'être content que les gens aient eu connaissance de nos bonnes actions ne fait pas partie de l'ostentation.

(Jami' Al 'Ouloum Wal Hikam de l'imam Ibn Rajab vol 1 p 83, Majmou' Al Fatawa de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 207, Fatawa 'Alal Hatif de Cheikh 'Otheimine n°14 p 24, As Sahwa Al Islamiya de Cheikh 'Otheimine p 109, Al Qawl Al Moufid de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 228, Tefsir Al Moufassal de Cheikh Saleh Al Fawzan vol 2 p 505)

L'imam Ibn Kathir (mort en 774 du calendrier hégirien) a dit : « Le fait qu'une personne fasse un acte pour Allah, que les gens soient au courant de cet acte et que cela plaise à son auteur ne fait pas partie de l'ostentation ».

(Tefsir Ibn Kathir p 2036)

قال الإمام ابن كثير : من عمل عملاً لله فاطلع عليه الناس فأعجبه ذلك أن هذا لا يعد رياءً
(تفسير بين كثير ص ٢٠٣٦)

3. Il est évident que, pour les raisons qui viennent d'être citées, le croyant doit se réjouir et être heureux de cette bonne nouvelle.

Mais, au-delà de ça, être content que les gens aient été au courant de notre bonne action et apprécier leurs éloges est-il une mauvaise chose ?

Le sens apparent du hadith et d'autres textes est qu'il n'y a pas de mal à se réjouir et à être content des éloges des gens en notre faveur tant qu'on ne l'a pas recherché.

(Charh Sahih Mouslim de Cheikh Rajihi vol 7 p 423)

Cheikh Al Etiopi a dit à propos du sens de ce hadith : « Le sens apparent du hadith est qu'il est égal que la personne se réjouisse ou pas des éloges des gens ou de l'amour qu'ils lui portent.

Le mieux est que la personne soit indifférente à cela mais ce qui est apparent du hadith est que le mérite de la bonne nouvelle est confirmé même si la personne se réjouit de cela ».

(Charh Sahih Mouslim vol 41 p 289)

قال الشيخ الإثيوبي في معنى هذا الحديث : وظاهره أنه يستوي فيه أنه يعجبه حمدهم
ومحبتهم أو لا والثاني أولى والأول أظهر
(شرح صحيح مسلم ج ٤١ ص ٢٨٩)

Cheikh Sa'di a dit en explication du verset - Ne pense pas que ceux qui se réjouissent de ce qu'ils ont fait et aiment être loués pour ce qu'ils n'ont pas fait, puissent échapper au châtement. Un châtement douloureux leur est réservé - (1) : « Ce verset montre, qu'à l'inverse, celui qui aime être élogé et complimenté pour le bien qu'il a fait et son suivi de la vérité n'a pas fait quelque chose de blâmée si son intention n'était pas le riya ou la soum'a.

Ceci fait plutôt partie des choses qui sont demandées et à propos desquelles Allah a informé qu'Il allait récompenser les bienfaisants dans leurs actes et leurs paroles et pour lesquelles Il a récompensé les meilleures de Ses créatures qui Lui ont même demandé cela.

En effet, Ibrahim (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : - Fais que j'ai une renommée élogieuse parmi ceux qui me succéderont - . (2)

Allah a dit : - Que le salut soit sur Nouh dans tout l'univers - . (3)

Et les adorateurs du Miséricordieux ont dit : - Et fais de nous des imams pour les pieux - . (4)
Ceci fait partie des bienfaits et des faveurs du Créateur envers Son serviteur qui doivent être remerciés ».

(Taysir Al Karim Ar Rahman de Cheikh Sa'di p 268/269)

(1) Il s'agit de la traduction rapprochée et approximative du sens du verset 188 de la sourate Ali 'Imran n°3.

(2) Il s'agit de la traduction rapprochée et approximative du sens du verset 84 de la sourate Ach Chou'ara n°26.

(3) Il s'agit de la traduction rapprochée et approximative du sens du verset 79 de la sourate As Saffat n°37.

(4) Il s'agit de la traduction rapprochée et approximative du sens du verset 74 de la sourate Al Fourqan n°25.

قال الشيخ السعدي في تفسير قول الله لَا تَحْسَبَنَّ الَّذِينَ يَفْرَحُونَ بِمَا آتَوْا وَيَجِئُونَ أَنْ يُحْمَدُوا بِمَا لَمْ يَفْعَلُوا فَلَا تَحْسَبْنَهُمْ بِمَقَارَةِ مِّنَ الْعَذَابِ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ : ودلت الآية بمفهومها على أن من أحب أن يحمد ويثنى عليه بما فعله من الخير واتباع الحق إذا لم يكن قصده بذلك الرياء والسمعة أنه غير مذموم بل هذا من الأمور المطلوبة التي أخبر الله أنه يجزي بها المحسنين له الأعمال والأقوال وأنه جازى بها خواص خلقه وسألوها منه كما قال إبراهيم سلى الله عليه وسلم : واجعل لي لسان صدق في الآخرين وقال : سلام على نوح في العالمين إنا كذلك نجزي المحسنين وقد قال عباد الرحمن : واجعلنا للمتقين إماماً وهي من نعم الباري على عبده ومنه التي تحتاج إلى شكر

(تيسير الكريم الرحمن ص ٢٦٨)

Par contre, il est à noter qu'il existe une divergence sur ce point.

Certains savants ont même mentionné que la majorité des premiers musulmans jugeaient cela comme répréhensible.

(Sounan Tirmidhi à la suite du hadith n°2384, Tefsir Al Qortobi vol 6 p 301, Hiliatoul Moustafid Charh Kitab Tawhid de Cheikh Al Khudeir p 606)

Et cela est d'autant plus répréhensible si la personne se réjouit du fait que les gens qui ont vu ses bonnes actions ou en ont entendu parler car ils vont ensuite l'honorer, lui rendre des services etc.

L'imam Ibn Qoudama (mort en 620 du calendrier hégirien) a dit : « Les petites formes de l'ostentation cachée sont si nombreuses qu'elles ne peuvent être dénombrées.

Lorsqu'une personne ressent en elle-même qu'elle fait une différence au niveau de son adoration entre le fait que les gens aient connaissance de cette adoration ou qu'ils n'en aient pas connaissance alors il se trouve en elle une branche de l'ostentation.

Si on nous dit : Chaque personne est très contente lorsque ses actes d'obéissance sont connus par les autres. Est-ce que tous cela est blâmable ?

La réponse est que cette joie se divise en deux catégories : une joie louable et une joie blâmable.

La joie louable est que l'intention de la personne soit de cacher l'acte d'obéissance et de pratiquer l'acte sincèrement pour Allah mais, lorsque les autres créatures ont eu connaissance de ce qu'elle a fait, il a su que c'est Allah qui a fait qu'ils en ont eu connaissance et qui l'a montrée sous son meilleur visage.

Elle est donc contente de la manière dont Allah a agi, l'a regardée et a fait preuve d'une grande douceur envers elle car elle avait cachée ses actes d'obéissance et ses péchés mais Allah n'a rendu apparent que ses actes d'obéissance et a caché ses péchés.

Et il n'y a pas une douceur plus grande que de cacher le mal et de montrer le bien.

Ainsi, cette personne se réjouit de cela et pas des éloges des gens et d'avoir un haut degré dans leurs cœurs.

Ou bien cette personne se réjouit car le fait qu'Allah ait montré le bien et caché le mal dans l'ici-bas est une preuve qu'Il va agir de la même manière dans l'au-delà.

Par contre, le fait de se réjouir que les gens aient eu connaissance de ses bonnes actions car cela va augmenter son rang auprès d'eux et ainsi ils vont lui faire des éloges, le glorifier, accomplir les tâches qu'il devait accomplir alors cela est détestable et blâmable. (...)

Et si elle se réjouit que les gens sache qu'il y a du bien en lui et qu'ils l'honorent pour cela alors cela est de l'ostentation ».

(Moukhtassar Manhaj Al Qassidin p 281)

قال الإمام ابن قدامة : وشوائب الرياء الخفي كثيرة لا تنحصر ومتى أدرك الإنسان من نفسه تفرقة بين أن يطلع على عبادته أو لا يطلع ففيه شعبة من الرياء فإن قيل : فما ترى أحدا ينفك عن السرور إذا عرفت طاعته فهل جميع ذلك مذموم ؟ فالجواب : أن السرور ينقسم إلى محمود ومذموم فالمحمود أن يكون قصده إخفاء الطاعة والإخلاص لله ولكن لما اطلع عليه الخلق علم أن الله أطلعهم وأظهر الجميل من أحواله فيسر بحسن صنع الله ونظره له ولطفه به حيث كان يستر الطاعة والمعصية فأظهر الله عليه الطاعة وستر عليه المعصية ولا لطف أعظم من ستر القبيح وإظهار الجميل فيكون فرحه بذلك لا بحمد الناس وقيام المنزلة في قلوبهم أو يستدل بإظهار الله الجميل وستر القبيح في الدنيا أنه كذلك يفعل به في الآخرة فأما إن كان فرحه باطلاع الناس عليه لقيام منزلته عندهم حتى يمدحوه ويعظموه ويقضوا حوائجه فهذا مكروه مذموم فأما إذا أعجبه ليعلم الناس فيه الخير ويكرموه عليه فهذا رياء (...)

(مختصر منهاج القاصدين ص ٢٨١)

2. Le jugement de l'ostentation et ses catégories

A. Le jugement de l'ostentation

L'ostentation est un grand péché.

(Voir Kitab Al Kabair de l'imam Dhahabi p 277)

Son interdiction est montrée par le Coran, la Sounna et le consensus de la communauté musulmane.

- Allah a dit dans la **sourate Al Kahf n°18 verset 110** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Dis : Je ne suis qu'un humain comme vous à qui il a été révélé que votre divinité est une divinité unique. Ainsi quiconque espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et n'associe personne dans l'adoration de son Seigneur ».

قال الله تعالى : قُلْ إِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُوحَىٰ إِلَيَّ أَنَّمَا إِلَهُكُمُ اللَّهُ وَاحِدٌ فَمَن كَانَ يَرْجُوا لِقَاءَ رَبِّهِ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَالِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِ أَحَدًا
(سورة الكهف ١١٠)

L'imam Al Qortobi (mort en 671 du calendrier hégirien) a dit : « Tous les savants de l'explication du Coran ont dit que le sens de la parole d'Allah - et n'associe personne dans l'adoration de son Seigneur - est : Il ne doit faire d'ostentation envers personne à travers ses actes ».

(Tefsir Al Qortobi vol 13 p 399. Voir également Tefsir Tabari n°23439)

قال الإمام القرطبي : قال جميع أهل التأويل : معنى قوله تعالى : وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِ أَحَدًا إِنَّهُ لَا يَرَائِي بَعْمَلِهِ أَحَدًا
(تفسير القرطبي ج ١٣ ص ٣٩٩)

- D'après Abou Sa'id Al Khoudri (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) est sorti vers nous alors que nous nous rappelions le Dajjal (1), alors il a dit : « Ne vais-je pas vous informer de ce qui me fait plus peur pour vous que le Dajjal ? ».
- Nous avons dit : Certes si ô Messager d'Allah !

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « L'association cachée (2), qu'un homme se lève pour prier et embellisse sa prière car il voit qu'on le regarde ». (3)

(Rapporté par Ibn Maja dans ses Sounan n°4204 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Ibn Maja)

(1) Le Dajjal est un imposteur qui va venir à la fin des temps et qui va égarer beaucoup de gens.

Il va mentir aux gens et prétendre être un prophète puis va prétendre qu'il est le Seigneur. Il y a de nombreux hadiths authentiques le concernant.

(2) La raison pour laquelle le Prophète avait plus peur de ses compagnons (qu'Allah les agrée tous) de l'ostentation que du Dajjal est que le Dajjal et son mal sont apparents tandis que l'ostentation est une chose cachée.

Et c'est pour cela qu'elle a été nommée ici - l'association cachée - .

(Charh Kitab Tawhid de Cheikh Souleyman Ruheili p 1221)

(3) Si le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a craint l'ostentation pour ses compagnons (qu'Allah les agrée tous), on doit encore plus la craindre pour les musulmans des générations suivantes qui ont un degré de foi bien inférieur à celui des compagnons.

(Al Qawl Al Moufid Charh Kitab Tawhid de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 238)

عن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال : خرج علينا رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ونحن نتذاكر الدجال فقال : ألا أخبركم بما هو أخوف عليكم عندي من الدجال ؟
! قلنا : بلى يا رسول الله
فقال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : الشرك الخفي أن يقوم الرجل يصلي فيزيّن صلاته لما يرى من نظر رجل

(رواه ابن ماجه في سننه رقم ٤٢٠٤ وحسنه الشيخ الألباني في تحقيق سنن ابن ماجه)

- D'après 'Abdallah Ibn Zayd (qu'Allah les agrée lui et son père), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Les arabes sont perdus ! Les arabes sont perdus ! Les arabes sont perdus ! Certes ce dont j'ai le plus peur pour vous est l'ostentation et la passion cachée ». (*)

(Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Sahiha n°508)

عن عبد الله بن زيد رضي الله عنهما قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : يا نعايا العرب ! يا نعايا العرب ! يا نعايا العرب ! إنّ أخوف ما أخاف عليكم الرياء والشهوة الخفية

(رواه الطبراني وحسنه الشيخ الألباني في السلسلة الصحيحة رقم ٥٠٨)

(*) Les savants ont mentionné plusieurs explications à propos du sens de la passion secrète. Parmi ces explications, il y a le fait qu'il s'agit de délaisser les péchés en recherchant les éloges des gens ou le fait de chercher et apprécier que les gens aient vu nos bonnes actions. (An Nihaya Fi Gharib Al Hadith de l'imam Ibn Al Athir vol 2 p 516, Manhaj Al Qassidin de l'imam Ibn Al Jawzi p 818. Voir également Gharib Al Hadith de l'imam Abou 'Oubeid vol 2 p 265)

D'après Khalid Ibn Nazar, Sofiane Ibn 'Uyayna (mort en 197 du calendrier hégirien) a dit : « La passion cachée désigne la personne qui aime être élogée pour les bonnes actions ».

(*)

(Rapporté par Tabari dans Tahdhib Al Athar vol 5 p 329 et sa chaîne de transmission est authentique)

(*) C'est-à-dire qu'elle aime et cherche à être élogée.

عن خالد بن نزار قال سفيان بن عيينة : الشهوة الخفية : الذي يُحِبُّ أن يُحَمَدَ على البر
(رواه الطبري في تهذيب الآثار ج ٥ ص ٣٢٩ وسنده صحيح)

- Enfin, la communauté musulmane est en consensus à propos de l'interdiction de l'ostentation.
(Al Zawajir 'An Iqtiraf Al Kabair de Al Haytami vol 1 p 39)

B. Les deux catégories d'ostentation

Les savants ont expliqué qu'il y a deux catégories d'ostentation :

(Charh Al Arba'in de l'imam Nawawi p 8, Taysir Al 'Aziz Al Hamid de l'imam Souleyman Ibn 'Abdillah Al Cheikh p 925)

- La première catégorie est la - grande ostentation / الرياء الأكبر - qui désigne le fait que, de manière générale, les adorations et les bonnes actions pratiquées par la personne ne sont pas faites pour se rapprocher d'Allah mais uniquement pour le regard des gens.

Il s'agit donc de montrer extérieurement l'appartenance à l'Islam et la pratique de ses rites mais lorsque la personne est seule, elle ne prie plus, ne donne plus la zakat, ne jeûne plus le Ramadan etc.

Cette catégorie d'ostentation est de la grande association à Allah qui fait sortir la personne de l'Islam et qu'elle fait partie des hypocrites qu'Allah a décrits dans le verset suivant :

Allah a dit dans la **sourate An Nissa n°4 verset 142** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Les hypocrites cherchent à tromper Allah mais c'est Allah qui les trompe.

Et lorsqu'ils se lèvent pour la prière, ils se lèvent avec paresse. Ils font de l'ostentation vis-à-vis des gens et ne mentionnent Allah que très peu ».

قال الله تعالى : إِنَّ الْمُنَافِقِينَ يُخَادِعُونَ اللَّهَ وَهُوَ خَادِعُهُمْ وَإِذَا قَامُوا إِلَى الصَّلَاةِ قَامُوا كُسَالَى يُرَاءُونَ النَّاسَ وَلَا يَذْكُرُونَ اللَّهَ إِلَّا قَلِيلًا
(سورة النساء ١٤٢)

- La seconde catégorie est le fait de pratiquer - un petit peu d'ostentation / الرياء اليسير .
C'est-à-dire que la personne est réellement musulmane et pratique sincèrement l'Islam mais il lui arrive, dans ses adorations, dans ses paroles ou autre, de faire de l'ostentation.
Ceci constitue un grand péché et une forme de petite association à Allah mais ne fait pas sortir la personne de l'Islam.

D'après Mahmoud Ibn Labid (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Certes ce dont j'ai le plus peur pour vous est la petite association ».

Les compagnons ont dit : « Qu'est-ce que la petite association ? ».

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a répondu : « C'est l'ostentation.

(*)

Le jour de la résurrection, lorsqu'Allah rétribuera les gens, Il dira à celui qui pratiquait cela : Partez vers ceux pour qui vous faisiez de l'ostentation dans l'ici-bas et voyez si vous trouvez une récompense auprès d'eux ».

(Rapporté par Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans Silsila Sahiha n°951)

(*) Cela ne signifie pas que l'ostentation est la seule forme de petite association à Allah.

Le sens qui est voulu est que l'ostentation fait partie des plus mauvaises formes de petite association à Allah.

(Charh Kitab Tawhid de Cheikh Souleyman Ruheili p 195)

عن محمود بن لبيد رضي الله عنه قال قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : إِنَّ أَخَوْفَ مَا أَخَافُ عَلَيْكُمُ الشُّرْكَ الْأَصْغَرَ
قالوا : وما الشُّرْكَ الْأَصْغَرَ ؟
قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : الرياء يقول الله لأصحاب ذلك يوم القيامة إذا جازى الناس : اذهبوا إلى الذين كنتم تراءون في الدنيا فانظروا هل تجدون عندهم جزاء
(رواه أحمد وصححه الشيخ الألباني في السلسلة الصحيحة رقم ٩٥١)

D'après Ya'la Ibn Chaddad, Chaddad Ibn Aws (qu'Allah l'agrée) a dit : « À l'époque du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), nous comptons l'ostentation (*) comme étant la petite association ».

(Rapporté par Al Hakim dans son Moustadrak n°8018 qui l'a authentifié et l'imam Dhahabi l'a approuvé. Il a également été authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib Wa Tarhib n°35)

عن يعلى بن شدّاد قال شدّاد بن أوس رضي الله عنه قال : كُنَّا نَعُدُّ الرِّيَاءَ فِي زَمَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ الشَّرْكَ الْأَصْغَرَ
رواه الحاكم في المستدرک رقم ٨٠١٨ وصححه ووافقه الذهبي وصححه أيضًا الشيخ الألباني (في صحيح الترغيب والترهيب رقم ٢٥)

(Voir Madarij As Salikin de l'imam Ibn Al Qayim vol 1 p 530, Ighathatou Al Lahafan de l'imam Ibn Al Qayim p 100, Jami' Al 'Ouloum Wal Hikam de l'imam Ibn Rajab vol 1 p 79, Majmou' Fatawa Al Lajna Daima vol 1 p 518, Tefsir Jouz 'Amma de Cheikh 'Otheimine p 332, Charh Fath Al Majid de Cheikh Saleh Al Cheikh vol 2 p 517, Charh Kitab Tawhid de Cheikh Souleyman Ruheili p 1202)

3. L'effet de l'ostentation sur l'annulation des bonnes actions

L'ostentation est une chose qui annule les bonnes actions.

(Voir Tefsir Al Qortobi vol 6 p 299, Ad Da Wa Dawa de l'imam Ibn Al Qayim p 303, l'Ilam Al Mouwaqi'in de l'imam Ibn Al Qayim vol 3 p 436, Al Qawl As Sadid 'Ala Kitab Tawhid de Cheikh Sa'di p 219, Al Qawl Al Moufid Charh Kitab Tawhid de Cheikh 'Otheimine vol 1 p 114)

Cela est confirmé par de nombreux textes :

- Allah a dit dans la **sourate Al Kahf n°18 verset 110** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Dis : Je ne suis qu'un humain comme vous à qui il a été révélé que votre divinité est une divinité unique. Ainsi quiconque espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et n'associe personne dans l'adoration de son Seigneur ».

قال الله تعالى : قُلْ إِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُوحَىٰ إِلَيَّ أَنَّمَا إِلَهُكُمُ إِلَهٌ وَاحِدٌ فَمَن كَانَ يَرْجُوا لِقَاءَ رَبِّهِ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَالِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِ أَحَدًا
(سورة الكهف ١١٠)

Dans ce verset, Allah a interdit de lui associer quoi que ce soit dans l'adoration.

Ainsi, une adoration dans laquelle on associe une tierce personne à Allah est une adoration interdite.

Or si elle est interdite, elle n'est pas valable car la règle énoncée par les savants est que l'interdiction induit l'invalidité de la chose.

(Charh Fath Al Majid de Cheikh Saleh Al Cheikh vol 2 p 518)

- D'après Sa'id Ibn Abi Fadala (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Lorsqu'Allah va rassembler les premiers et les derniers pour un jour sur lequel il n'y a aucun doute, un crieur va appeler en disant : Celui qui a associé quelqu'un dans un acte qu'il a fait pour Allah, qu'il aille chercher sa récompense auprès de celui qu'il a associé car certes Allah est le plus riche qui se passe de tout associé ».

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°3154 qui l'a authentifié et il a également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

عن أبي سعيد بن أبي فضالة رضي الله عنه قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : إذا جمع الله

النَّاسَ لِيَوْمِ الْقِيَامَةِ لِيَوْمٍ لَا رَيْبَ فِيهِ نَادَى مُنَادٌ : مَنْ كَانَ أَشْرَكَ فِي عَمَلٍ عَمِلَهُ اللَّهُ أَحَدًا فَلْيَطْلُبْ ثَوَابَهُ مِنْ عِنْدِ غَيْرِ اللَّهِ فَإِنَّ اللَّهَ أَغْنَى الشَّرْكَاءِ عَنِ الشَّرْكِ
 رواه الترمذي في سننه رقم ٣١٥٤ وحسنه وحسنه أيضاً الشيخ الألباني في تحقيق سنن (الترمذي)

- D'après Abou Oumama Al Bahili (qu'Allah l'agrée): Un homme est allé voir le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et a dit : Vois-tu un homme qui participe à une campagne militaire et recherche la récompense et le fait d'être mentionné (1), qu'obtient-il ?
 Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Il n'obtient rien ». (2)
 L'homme a répété sa question à trois reprises (3) et à chaque fois le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) répondait : « Il n'obtient rien ».
 Puis il a dit : « Allah n'accepte comme acte que ce qui est fait avec sincérité et par lequel on recherche Son visage ».
 (Rapporté par Nasai dans ses Sounan n°3140 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Nasai)

(1) C'est-à-dire que son intention est à la fois d'obtenir la récompense auprès d'Allah et le fait que les gens disent qu'il est courageux.

(2) C'est-à-dire qu'il n'obtient aucune récompense.

(3) C'est-à-dire que l'homme a répété cette question plusieurs fois afin de s'assurer de la réponse à cette question importante.

(Charh Sounan Nasai de Cheikh Al Etiopi vol 26 p 203)

عن أبي أمامة الباهلي رضي الله عنه قال : جاء رجل إلى النبي صلى الله عليه وسلم فقال :
 أرأيت رجلاً غزا يلتمس الأجر والذكر ما له ؟
 فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم : لا شيء له
 فأعادها ثلاث مرّات يقول له رسول الله صلى الله عليه وسلم : لا شيء له
 ثمّ قال : إنّ الله لا يقبل من العمل إلّا ما كان له خالصاً وابتغي به وجهه
 (رواه النسائي في سننه رقم ٣١٤٠ وصححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن النسائي)

- D'après Ad Dahhak Ibn Qays (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Certes Allah a dit : 'Je suis le meilleur des associés ! Celui qui M'associe à un autre alors son acte est pour Mon associé'.
 Ô vous les gens ! Soyez sincères (*) dans vos actes car certes Allah n'accepte comme actes que ce qui est fait uniquement pour Lui ».

(Rapporté Ibn Qani' par et authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Sahiha n°2764)

(*) La sincérité envers Allah signifie le fait de pratiquer les actes de bien en ne cherchant par ceux-ci que l'agrément d'Allah et en ne cherchant ni le regard des créatures ni d'obtenir de leur part un quelconque bénéfice lié à la vie d'ici-bas.

(Voir Al Taqrib Li Hikam Wa Ahkam Sahih Al Targhib Wa Tarhib, Kitab Al Ikhlas de Cheikh Souleyman Ruheili p 37)

عن الضحاك بن قيس رضي الله عنه قال التَّيْبِيُّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِنَّ اللَّهَ يَقُولُ : أَنَا خَيْرُ شَرِيكٍ ! فَمَنْ أَشْرَكَ مَعِي شَرِيكًا فَهُوَ شَرِيكِي يَا أَيُّهَا النَّاسُ ! أَخْلِصُوا أَعْمَالَكُمْ فَإِنَّ اللَّهَ لَا يَقْبَلُ مِنَ الْأَعْمَالِ إِلَّا مَا خَلَصَ لَهُ
(رواه ابن قانع وصححه الشيخ الألباني في السلسلة الصحيحة رقم ٢٧٦٤)

- D'après 'Alqama, 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit : « Allah n'exauce pas une personne qui invoque pour être entendue ou vue par autrui ni une personne qui invoque de manière distraite et inattentive. Allah n'exauce qu'une personne qui fait une invocation venant de son coeur ». (Rapporté par Boukhari dans Al Adab Al Moufrad n°606 et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Adab Al Moufrad n°473)

عن علقمة قال عبدالله بن مسعود رضي الله عنه : لا يَسْمَعُ اللهُ من مُسْمِعٍ ولا مرءٍ ولا لاعبٍ إِلَّا دَاعٍ دَعَا يَثْبِتُ مِنْ قَلْبِهِ
رواه الإمام البخاري في الأدب المفرد رقم ٦٠٦ وصححه الشيخ الألباني في صحيح الأدب (المفرد رقم ٤٧٣)

En étudiant les paroles des savants à ce sujet, nous constatons qu'ils ont mentionné sept cas différents qui doivent être expliqués car leurs jugements peuvent varier.

Cas n°1 : Le cas d'une personne qui fait une adoration en ayant comme seule intention l'ostentation

Exemple : Je suis assis à la mosquée et lorsque je vois le père d'une femme que j'ai l'intention de demander en mariage, je prends un Coran, je m'assois proche de lui et je me mets à lire avec comme seule intention qu'il me vois et dise que je suis un homme pieux.

Dans ce cas, le jugement est que mon acte est invalide.

L'imam Ibn Rajab (mort en 795 du calendrier hégirien) a dit à propos de ce cas : « Il n'y a aucun musulman qui doute du fait que cet acte est invalide et que son auteur mérite la détestation et la punition d'Allah ».

(Jami' Al 'Ouloum Wal Hikam vol 1 p 79)

قال الإمام ابن رجب : وهذا العمل لا يشك مسلم أنه حابط وأن صاحبه يستحق المقت من الله والعقوبة
(جامع العلوم والحكم ج ١ ص ٧٩)

Cas n°2 : Le cas d'une personne qui fait une adoration en ayant comme intention avant et pendant l'adoration de se rapprocher d'Allah tout en faisant de l'ostentation

Exemple : Mon voisin est en train de déménager et se fait aider par le voisinage. Quand je vois cela, je vais l'aider en me disant qu'Allah aime qu'on soit bienfaisant envers son voisin et en même temps je veux que les autres voisins voient que moi aussi j'ai participé et que je me comporte bien.

Dans ce cas, le jugement est que mon acte est invalide.

L'imam Ibn Rajab (mort en 795 du calendrier hégirien) a dit : « Parfois, l'acte est pour Allah et il est associé avec de l'ostentation.

Si l'ostentation est associée à la base de l'acte alors les textes authentiques montrent qu'il est invalide et caduque. (...)

Et parmi ceux de qui il a été rapporté que si l'acte est mélangé avec de l'ostentation, il est alors invalide, il y a un groupe parmi les premiers musulmans (salafs) comme 'Oubada Ibn Samit (qu'Allah l'agrée), Abou Darda (qu'Allah l'agrée), Al Hassan, Sa'id Ibn Al Moussayib et d'autres qu'eux.

Et nous ne connaissons aucune divergence entre les premiers musulmans sur ce point ».

(Jami' Al 'Ouloum Wal Hikam vol 1 p 79 et 81)

قال الإمام ابن رجب : تارة يكون العمل لله ويُشاركه الرياء فإِنْ شَارَكَهُ مِنْ أَصْلِهِ فَالتَّصَوُّصُ (...)
الصَّحِيحَةُ تَدُلُّ عَلَى بَطْلَانِهِ وَحَبْوَتِهِ
وممن روي عنه أن العمل إذا خالطه شيءٌ مِنَ الرِّيَاءِ كَانَ بَاطِلًا : طائفة من السلف منهم عبادة
بْنُ الصَّامِتِ وَأَبُو الدَّرْدَاءِ وَالْحَسَنُ وَسَعِيدُ بْنُ الْمَسِيْبِ وَغَيْرِهِمْ
ولا نعرف عن السلف في هذا خلافاً
(جامع العلوم والحكم ج ١ ص ٧٩ و ٨١)

Cas n°3 : Le cas d'une personne qui fait une adoration en ayant comme intention de départ l'ostentation puis durant l'adoration son intention change et elle devient sincère envers Allah

Dans ce cas, il faut faire la distinction entre les actes dont la fin n'est valable que si leur début est valable (comme par exemple la prière ou le jeûne) et les autres actes.

En ce qui concerne les actes dont la fin n'est valable que si leur début est valable, si ces actes sont débutés avec l'ostentation comme intention de départ alors l'acte n'est pas valable.

En ce qui concerne les autres actes, ce qui est fait avec l'intention de l'ostentation n'est pas valable mais ce qui est fait ensuite par sincérité envers Allah est valable.

L'imam Ibn Qayim (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit : « Si l'intention de départ est pour autre qu'Allah puis la personne veut changer son intention afin qu'elle soit pour Allah alors il ne lui est pas compté ce qui a précédé de l'acte mais celui-ci lui est compté à partir du moment où il a changé son intention.

Puis, s'il s'agit d'une adoration dont la fin n'est valable que si le début est valable, comme la prière, elle devra être refaite.

Et s'il s'agit d'une adoration dont la validité de la fin n'est pas liée à la validité du début alors il n'est pas obligatoire de la refaire comme par exemple une personne qui s'est mise en état de sacralisation (*) pour autre qu'Allah puis change son intention pour Allah au moment de la station à 'Arafat ou au moment du tawaf ».

(I'lam Al Mouwaqi'in vol 3 p 436)

قال الإمام ابن القيم : إذا كان لباعث الأول لغير الله ثم يعرض له قلب النية لله فهذا لا يُحتسب له بما مضى من العمل ويحتسب له من حين قلب نيته
ثم إن كانت العبادة لا يصح آخرها إلا بصحة أولها وجبت الإعادة كالصلاة وإلا لم تجب كمن أحرم لغير الله ثم قلب نيته لله عند الوقوف و عند الطواف
(إعلام الموقعين ج ٣ ص ٤٣٦)

Exemples :

- J'ai lu et compris l'explication de la sourate Al Fatiha.

Alors que je suis assis avec mes amis, dans l'intention qu'ils me voient comme une personne de science, je commence à leur expliquer les premiers versets.

Puis, lorsque j'arrive au verset dans lequel Allah dit qu'Il est le Roi du jour de la rétribution,

je me rends compte de la gravité de mon erreur et que mes amis ne sont que des créatures comme moi qui ne peuvent strictement me profiter en rien si Allah ne l'a pas décrété. Et alors je poursuis l'explication de la sourate avec l'unique intention de ma rapprocher d'Allah.

Dans ce cas, l'explication de chaque verset est indépendante les uns des autres. Ainsi, mon explication des premiers versets n'est pas acceptée auprès d'Allah mais l'explication des derniers versets est valable et acceptée auprès d'Allah.

- Je me lève pour prier et je commence ma prière par ostentation. Je me force à pleurer et à montrer extérieurement que je suis concentré dans la prière car je veux impressionner l'imam afin qu'il me choisisse pour guider la prière du tarawih.

Alors, après avoir réfléchi, je me rends compte de ceci est de l'ostentation interdite par Allah qu'il m'est obligatoire de délaisser.

Que dois-je faire à ce moment-là ?

La réponse est que la prière est adoration dont la fin n'est valable que si le début est valable or ici le début de ma prière n'était pas valable car mon intention de départ était l'ostentation. Je dois donc arrêter d'accomplir les gestes de la prière car, au regard des règles de l'Islam, la prière que je priais n'en est pas une puisqu'elle n'a pas débuté avec l'intention de se rapprocher d'Allah uniquement.

Et je dois de recommencer la prière au départ mais avec sincérité pour Allah.

(Voir Charh Kitab Tawhid de Cheikh Souleyman Ruheili p 199, (Al Taqrib Li Hikam Wa Ahkam Sahih Al Targhib Wa Tarhib Kitab Al Ikhlas de Cheikh Souleyman Ruheili p 154)

Cas n°4 : Le cas d'une personne qui fait une adoration pour se rapprocher d'Allah avec sincérité et l'ostentation lui vient en tête mais n'y prête pas attention

Dans ce cas, le jugement est que l'acte est valide et que cela ne lui nuit pas.

L'imam Ibn Rajab (mort en 795 du calendrier hégirien) a dit : « Si la base de l'acte est pour Allah et que l'intention de l'ostentation arrive mais il ne s'agit que d'une chose qui lui vient en tête et qu'il repousse alors cela ne lui nuit en rien.

Il n'y a pas de divergence à ce propos ».

(Jami' Al 'Ouloum Wal Hikam vol 1 p 82)

قال الإمام ابن رجب : وأما إن كان أصل العمل لله ثم طرأت عليه نية الرياء فإن كان خاطراً ودفعه فلا يضره بغير خلاف

(جامع العلوم والحكم ج ١ ص ٨٢)

Cas n°5 : Le cas d'une personne qui fait une adoration pour se rapprocher d'Allah avec sincérité et l'ostentation lui vient en tête. Il la repousse mais elle revient et il ne cesse de la combattre

Dans ce cas, le jugement est que l'acte est valide, que cela ne lui nuit pas et il obtient une récompense pour le fait d'avoir repoussé l'ostentation.

(Charh Boulough Al Maram de Cheikh 'Otheimine vol 15 p 220)

Cheikh Saleh Al Cheikh a dit : « L'ostentation se présente à la personne durant sa prière, durant son adoration et qu'elle la repousse et combat sa propre personne.

À chaque fois que le Chaytan vient à elle et lui met dans le coeur que les gens la voient, l'entendent, elle repousse cela, demande protection auprès d'Allah contre le Chaytan et pratique l'adoration pour Allah.

Cette personne a le jugement de celle qui combat sa propre personne et le jugement des gens sincères car il n'a pas poursuivi et continué son adoration avec cette chose qui s'est présentée à lui.

Il ne s'agit que d'une ruse du Chaytan qu'il a repoussée et combattue ».

(Charh Fath Al Majid vol 2 p 529)

قال الشيخ صالح آل شيخ : يعرض له الرياء في صلاته في عبادته فيدافع ويجاهد نفسه فكلمًا أتاه الشيطان ليريه رؤية الناس أو يحضر له في قلبه رؤية الناس أو التسميع يدافع ذلك ويستعيز بالله من الشيطان ويقوم بالعبادة لله فهذا له حكم من يجاهد نفسه وله حكم المخلصين لأن هذا الذي طرأ لم يسترسل معه وإنما هو من كيد الشيطان فدفعه وجاهده
(شرح فتح المجيد ج ٢ ص ٥٢٩)

Cas n°6 : Le cas d'une personne qui fait une adoration pour se rapprocher d'Allah avec sincérité puis durant l'adoration, il fait de l'ostentation

Dans ce cas, il faut, une nouvelle fois, faire la distinction entre les actes dont la fin n'est valable que si leur début est valable (comme par exemple la prière ou le jeûne) et les autres actes :

- a. **En ce qui concerne les actes dont la fin n'est valable que si leur début est valable, si ces actes sont débutés sincèrement pour Allah puis l'ostentation est venue et a persisté pendant l'acte, il y a alors une divergence entre les savants.**

Les savants sont d'accord sur le fait que dans ce cas, la personne mérite une récompense pour son intention de base.

(Voir Charh Fath Al Majid de Cheikh Saleh Al Cheikh vol 2 p530)

Mais ils divergent sur le fait que l'ostentation entraîne l'annulation de l'acte complet ou simplement l'annulation de la partie de la qui a été effectuée avec ostentation.

(Voir Taysir Al 'Aziz Al Hamid de Cheikh Souleyman Ibn 'Abdillah Al Cheikh p 921)

Le premier avis est que, dans ce type d'adorations, le présence d'ostentation annule complètement l'acte et cela même s'il a été commencé par sincérité envers Allah.

(Voir Charh Kitab Tawhid de Cheikh Souleyman Ruheili p 1205)

Cheikh 'Otheimine a dit : « Il y a une explication détaillée qui être apportée sur ce point. S'il s'agit d'une adoration dont la fin est liée au commencement alors elle est invalidée et si la fin n'est pas liée au commencement alors elle n'est pas invalidée.

La prière est un exemple pour le premier cas.

Si l'ostentation apparaît chez la personne pendant la prière, elle annule la prière de la même manière qu'elle est annulée si la personne perd les ablutions durant la prière.

En effet, ici, l'acte annulatif a eu lieu pendant la prière or la fin de la prière est liée avec son commencement.

Ainsi, nous disons que toute la prière est invalidée ».

(Charh Boulough Al Maram vol 15 p 219)

قال الشيخ العثيمين : في ذلك تفصيل : فإن كانت العبادة يتعلّق آخرها بأولها بطلت وإن كان لا يتعلّق آخرها بأولها لم تبطل
مثال الأول : الصّلاة فلو طرأ الرّياء عليه في أثناء الصلاة يبطلها كما لو أحدث في أثناء الصّلاة فإنه يبطلها فهنا وجد المفسد في أثناء الصّلاة والصّلاة آخرها يتبع أولها فنقول أن الصّلاة كلّها باطلة
(شرح بلوغ المرام ج ١٥ ص ٢١٩)

Le deuxième avis est que, dans ce type d'adoration, la présence d'ostentation n'annule pas l'acte complet mais elle annule simplement la partie qui a été pratiquée avec de l'ostentation.

(Voir Al Achbah Wa Nathair de l'imam Ibn Noujaym p 37, Charh Fath Al Majid de Cheikh Saleh Al Cheikh vol 2 p 529)

L'imam Ibn Rajab (mort en 795 du calendrier hégirien) a dit : « Si la personne poursuit son adoration avec de l'ostentation, est-ce que son acte est invalidé ou cela ne lui nuit pas et elle

est récompensée selon son intention de base ?

Il y a une divergence entre les savants parmi les premiers musulmans sur ce point comme l'a mentionné l'imam Ahmed et Ibn Jarir At Tabari.

Pour nous, l'avis le plus juste est que son acte n'est pas invalidé et qu'il est récompensé selon sa première intention.

Cela a été rapporté de Al Hassan Al Basri et d'autres que lui ».

(Jami' Al 'Ouloum Wal Hikam vol 1 p 83)

قال الإمام ابن رجب : وإن استرسل مع الرِّياء فهل يُحبط به عمله أم لا يضره ذلك ويجازي على أصل نيته ؟
في ذلك اختلاف بين العلماء من السَّلف قد حكاه الإمام أحمد وابن جرير الطبري ورجحا أن عمله لا يبطل بذلك وأنه يجازي بنيته الأولى وهو مروى عن الحسن البصري وغيره
(جامع العلوم والحكم ج ١ ص ٨٣)

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit : « L'exemple de cela est celui d'une personne qui prie le dohr avec comme intention le fait d'accomplir la chose qu'Allah lui a ordonnée mais elle a allongé les piliers de la prière et sa récitation, a embelli l'apparence de la prière pour les gens.

La base de sa prière est acceptée mais son allongement et son embellissement qui ont été pratiqués par rapport aux gens ne sont pas acceptés car l'intention de la personne a été de plaire aux gens.

Le Cheikh Al 'Izz Ibn 'Abdel Salam (mort en 660 du calendrier hégirien) a été questionné à propos d'une personne qui prie et allonge sa prière par rapport aux gens. Il a répondu : J'espère que son acte complet n'est pas annulé ».

(Charh Matn Al Arba'in p 8)

قال الإمام النووي : مثال ذلك من صلّى الظهر مثلاً وقصد أداء ما فرض الله عليه ولكنّه طوّل أركانها وقراءتها وحسن هيئتها من أجل النَّاس فأصل الصّلاة مقبول وأما طوله وحسنه من أجل النَّاس فغير مقبول لأنه قصد به النَّاس وسئل الشيخ العز ابن عبد السّلام عن صلّى فطوّل صلاته من أجل النَّاس فقال : أرجو أن لا يحبط عمله هذا كله
(شرح متن الأربعين ص ٨)

Ainsi, dans la pratique, si la personne fait de l'ostentation dans un acte obligatoire qu'elle avait commencé sincèrement envers Allah, le plus prudent afin de sortir de cette divergence est de recommencer cet acte obligatoire.

b. En ce qui concerne les autres actes, ce qui est fait avec l'intention sincère pour Allah est valable mais ce qui est fait ensuite par ostentation est invalide.

(I'lam Al Mouwaqi'in de l'imam Ibn Al Qayim vol 3 p 436, Fatawa Al 'Aqida de Cheikh 'Otheimine p 932)

L'imam Ibn Jarir At Tabari (mort en 310 du calendrier hégirien) a dit : « Cette divergence (1) concerne uniquement les actes dont la fin est dépendante du début comme la prière et le jeûne. Par contre, pour les actes dans lesquels il n'y a pas cette dépendance comme la récitation du Coran, le rappel d'Allah, la dépense d'argent ou la propagation de la science alors ils sont coupés car l'intention de faire de l'ostentation qui est venue chez la personne et ils nécessitent de renouveler l'intention ». (2)

(Taysir Al 'Aziz Al Hamid de l'imam Souleyman Ibn 'Abdillah Al Cheikh p 921)

(1) C'est-à-dire la divergence qui vient d'être exposée ci-dessus.

(2) C'est-à-dire que la personne doit modifier son intention afin qu'elle soit sincère pour Allah seul.

قال الإمام ابن جرير الطبري : هَذَا الْاِخْتِلَافُ إِنَّمَا هُوَ فِي عَمَلٍ مُرْتَبِطٍ آخِرُهُ بِأَوَّلِهِ كَالصَّلَاةِ وَالصِّيَامِ فَأَمَّا مَا لَا اِرْتِبَاطَ فِيهِ كَالْقِرَاءَةِ وَالذِّكْرِ وَإِنْفَاقِ الْمَالِ وَنَشْرِ الْعِلْمِ فَإِنَّهُ يَنْقَطِعُ بِنِيَّةِ الرِّيَاءِ الطَّارِئَةِ عَلَيْهِ وَيَحْتَاجُ إِلَى تَجْدِيدِ نِيَّةٍ

(تيسير العزيز الحميد للإمام سليمان بن عبد الله آل شيخ ص ٩٢١)

Exemple : J'ai 1000 euros de zakat que je veux donner à des pauvres.

J'ai préparé dix enveloppes de 100 euros chacune.

Je me rends chez les deux premiers pauvres et je leur donne chacun une enveloppe avec la seule intention de me rapprocher d'Allah par cela.

Quand j'arrive chez le troisième pauvre je rencontre les amis qui me voient avec les enveloppes et alors mon intention change.

Mon intention est qu'ils me voient comme étant une personne généreuse.

Je donne deux enveloppes à deux autres pauvres avec cette intention d'ostentation.

Puis je réfléchis et me rends compte que cet acte ne convient pas je donne les six autres enveloppes sincèrement pour Allah.

Je jugement dans ce cas est que la zakat donnée dans les deux premières enveloppes et dans les six dernières est valable.

Par contre, les deux enveloppes que j'ai donné par ostentation ne sont pas valables et acceptées par Allah et je devrais sortir de nouveau 200 euros de zakat.

(Voir Al Taqrib Li Hikam Wa Ahkam Sahih Al Targhib Wa Tarhib, Kitab Al Ikhlas de Cheikh Souleyman Ruheili p 155)

Cas n°7 : Le cas d'une personne qui fait une adoration pour se rapprocher d'Allah avec sincérité puis fait de l'ostentation après la fin de l'acte

Dans ce cas, le jugement est que l'acte est valide et l'ostentation qui vient après ne nuit pas à l'acte en lui-même.

(Voir Charh Kitab Tawhid de Cheikh Souleyman Ruheili p 201)

Cheikh 'Otheimine : « Si l'ostentation se présente après la fin de l'adoration alors cela ne lui nuit pas et ne l'annule pas.

En effet, elle a été pratiquée entièrement d'une manière correcte et l'apparition de l'ostentation après cela ne l'invalide pas ».

(Fatawa Al 'Aqida p 931)

قال الشيخ العثيمين : إن يطرأ الرياء بعد انتهاء العبادة فإنه لا يؤثر عليها ولا يبطلها لأنها تمت صحيحة فلا تفسد بحدوث الرياء بعد ذلك
(فناوى العقيدة ص ٩٣١)

Exemple : Je suis parti à La Mecque et j'ai fait une 'omra sincèrement pour Allah.

Après mon retour dans mon pays, j'ai rencontré mes amis et, dans l'intention d'obtenir leurs éloges et qu'ils me voient comme une personne pieuse, je les informe que j'ai effectué une 'omra.

Dans ce cas, ma 'omra reste valable car l'ostentation est venue après la fin de l'adoration.

Enfin pour terminer ce point, il est important de souligner que, quelque soit le cas, que l'acte soit annulé ou non, le fait de faire de l'ostentation est un péché duquel il est obligatoire à la personne de se repentir.

(Voir Al Qawl Al Moufid Charh Kitab Tawhid de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 227, Charh Kitab Tawhid de Cheikh Saleh Al Cheikh p 384, Charh Fath Al Majid de Cheikh Saleh Al Cheikh 2 p 528 et 531, Charh Boulough Al Maram de Cheikh Chathri p 1591)

4. Les différentes punitions et châtements de l'ostentation

**Tout d'abord, il faut savoir que l'ostentation est un rabaissement envers Allah.
En effet, Allah est Le seul qui mérite qu'on cherche Son agrément et Ses éloges au travers de l'adoration.**

Ainsi avoir l'intention d'obtenir l'agrément ou les éloges de créatures par la pratique d'adorations revient à rabaisser Allah au niveau de Ses créatures.

D'après 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Celui qui prie parfaitement lorsque les gens le voient et prie mal lorsqu'il est seul alors ceci est certes une humiliation par laquelle il cherche à humilier son Seigneur ».

(Rapporté par Ishaq Ibn Rahawayh et authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Al Matalib Al 'Aliya n°3213)

عن عبدالله بن مسعود رضي الله عنه قال قال رسول الله صَلَّى الله عليه وسلّم : من أحسن صلاته حيث يراه النَّاسُ وأساءها إذا خلا فإنَّما ذلك استهانة يستهين بها ربه
(رواه إسحاق بن راهويه وحسنه الحافظ ابن حجر في المطالب العالية رقم ٣٢١٣)

La personne qui fait de l'ostentation cherche à avoir une bonne image auprès des gens en montrant extérieurement le bien.

Ainsi, Allah va agir avec cette personne à l'inverse de son objectif.

D'après Abi Bourda Ibn Abi Moussa, 'Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée) a dit dans la lettre qu'il a envoyé à Abou Moussa (qu'Allah l'agrée) : « Celui qui s'embellit par ce qui n'est pas en lui, Allah l'enlaidit ».

(Rapporté par Abou 'Oubeid. L'imam Ibn Al Qayim a dit : C'est une lettre de grande valeur que les savants ont accepté. Voir l'lam Al Mouwaqi'in vol 2 p 163)

عن أبي بردة بن أبي موسى قال قال عمر بن الخطاب رضي الله عنه في كتابه لأبي موسى الأشعري رضي الله عنه : من تزَيَّن بما ليس في نفسه شأنه الله
رواه أبو عبيد وقال عنه الإمام القيم : وهذا كتاب جليل تلقاه العلماء بالقبول . انظر إعلام (الموقعين ج ٢ ص ١٦٣)

L'imam Ibn Qayim (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit : « La personne qui s'embellit par ce qui n'est pas en elle est l'opposée de la personne sincère car elle montre aux gens une chose alors que ce qui est dans son cœur est différent.

Ainsi, Allah agit avec elle par l'inverse de ce qu'elle cherchait.

Et puisqu'il est avancé pour la personne sincère la récompense de sa sincérité à travers la douceur et l'amour dans les cœurs des croyants, il est avancé de la même manière pour la personne qui s'est embellit par ce qui n'était pas en elle le fait qu'Allah l'enlaidisse auprès des gens car elle a elle-même enlaidit son for intérieur auprès d'Allah ».

(I'lam Al Mouwaqi'in vol 3 p 434)

قال الإمام ابن القيم : لما كان المتزيّن بما ليس فيه ضد المخلص فإنه يظهر للناس أمراً وهو في الباطن بخلافه عامله الله بنقيض قصده
ولما كان المخلص يُعجّل له من ثواب إخلاصه الحلاوة والمحبة في قلوب الناس عجل للمتزيّن بما ليس فيه من عقوبته أن شانه الله بين الناس لأنه شان باطنه عند الله
(إعلام الموقعين ج ٣ ص ٤٣٤)

D'après Al A'mach, Ibrahim An Nakha'i (mort en 96 du calendrier hégirien) a dit : « Certes un homme fait une bonne action à la vue des gens en ne voulant pas par celle-ci le Visage d'Allah et alors la détestation et la réprobation tombent sur lui jusqu'à ce qu'il soit une personne réprouvée.

Et il peut effectuer un acte que les gens détestent mais par lequel il recherche le Visage d'Allah et alors il est aimé et apprécié auprès des gens ».

(Rapporté par Ibn Abi Dounia dans Al Ikhlas Wa Niya n°11 et sa chaîne de transmission est authentique)

عن الأعمش قال إبراهيم النخعي : إنَّ الرجل ليعمل العمل الحسنَ في أعين الناس لا يُريد به وجه الله فيَقَعُ له المَقْتُ والعَيْبُ عند الناس حتى يكون عيباً
وإنه ليعمل العمل يكرهه الناسُ يُريدُ به وجه الله فيقع له المقة والحسن عند الناس
(رواه ابن أبي الدنيا في كتاب الإخلاص والنية رقم ١١ وسنده حسن)

C'est pour cela qu'Allah va la punir en dévoilant publiquement le mal qu'elle cachait.

- D'après Joundoub Ibn 'Abdillah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Celui qui fait de la soum'a, Allah fait de la soum'a avec lui.

Et celui qui fait du riya, Allah fait du riya avec lui ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°6499 et Mouslim dans son Sahih n°2987)

عن جندب بن عبدالله رضي الله عنه قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : مَنْ سَمَّعَ سَمَّعَ اللهُ بِهِ وَمَنْ يُرَائِي يُرَائِي اللهُ بِهِ

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٦٤٩٩ ومسلم في صحيحه رقم ٢٩٨٧)

Il y a deux choses à mentionner en explication de ce hadith.

- Le sens de ce hadith est que ces gens ont voulu que les autres personnes les voient et les entendent alors c'est de cette manière qu'ils vont être rétribués.

Allah va les dévoiler et montrer publiquement ce que leurs cœurs cachaient.

(Voir Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 11/336, Fayd Al Qadir hadith n°9102, Touhfatoul Ahwadhi Charh Sounan Tirmidhi hadith n°2381)

- Ensuite, il est certains que cela va avoir lieu le jour de la résurrection.

(Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 11/337).

Certains hadiths sont explicites sur cela :

D'après Abou Tamima: J'ai vu Safwan (qu'Allah l'agrée), Joundoub (qu'Allah l'agrée) avec ses compagnons qu'il était en train de conseiller.

Il ont dit : As-tu entendu quelque chose du Messenger d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ?

Joundoub (qu'Allah l'agrée) a dit : Je l'ai entendu dire : « Celui qui fait de la soum'a, Allah va faire de la soum'a avec lui le jour de la résurrection.

Celui qui rend les choses difficiles, Allah va lui rendre les choses difficiles le jour de la résurrection ».

Ils ont dit : Conseille-nous !

Il a dit : Certes la première chose qui va se détériorer du corps de l'être humain est son ventre.

Ainsi, celui qui peut ne manger que des choses bonnes (), qu'il le fasse. (1)

Et celui qui peut faire en sorte qu'il n'y pas entre lui et le paradis ne serait-ce qu'une quantité de sang minime qu'il aurait faite couler, qu'il le fasse. (2)

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°7152)

(1) C'est une incitation à ne consommer que des choses qui sont autorisées par Allah.

(2) C'est une incitation à ne pas porter atteinte physiquement à autrui.

عن أبي تميمة قال : شهدت صفوان رضي الله عنه وجندباً رضي الله عنه وأصحابه وهو يوصيهم فقالوا : هل سمعت من رسول الله صلى الله عليه وسلم شيئاً ؟ قال جندب رضي الله عنهم : سمعته يقول : مَنْ سَمِعَ سَمِعَ اللهُ بِهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَمَنْ شَاقَّ شَقَّ اللهُ عَلَيْهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ ! فقالوا : أوصنا

فقال : إنَّ أولَ ما يَبْتَنُّ مِنَ الْإِنْسَانِ بَطْنُهُ فَمَنْ اسْتَطَاعَ أَنْ لَا يَأْكُلَ إِلَّا طَيِّبًا فَلْيَفْعَلْ وَمَنْ اسْتَطَاعَ أَنْ لَا يُحَالَ بَيْنَهُ وَبَيْنَ الْجَنَّةِ بِمِلءٍ كَفِّ مِنْ دَمٍ أَهْرَاقَهُ فَلْيَفْعَلْ

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٧١٥٢)

Mais d'autres savants disent que cela peut également avoir lieu dans l'ici-bas dans laquelle Allah va dévoiler au grand jour ce que cache cette personne comme mauvaises intentions et comme mauvaises actions.

(Voir Hachiya As Souyouti 'Ala Sounan Ibn Maja, hadith n°4206)

- D'après Bachir Ibn 'Aqraba (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Celui qui fait un discours par lequel il ne recherche que le riya et la soum'a, Allah va l'arrêter (1) dans une position de riya et de soum'a ». (3)
(Rapporté par l'imam Ahmed dans son Mousnad n°16073 et authentifié par Cheikh Shouayb Arnaout dans sa correction du Mousnad)

(1) C'est-à-dire le jour de la résurrection.

(2) C'est-à-dire une position dans laquelle les gens verront tous son ostentation et son manque de sincérité.

(Voir par exemple Hachiya As Sindi 'Alal Mousnad hadith n°6886)

عن بشير بن عقبة رضي الله عنه قال النبي صلى الله عليه وسلم : من قام بخطبة لا يلتمسُ بها إلا رياءً وسمعةً وقفه الله موقف رياءٍ وسمعةٍ
رواه الإمام أحمد في مسنده رقم ١٦٠٧٣ وحسنه الشيخ شعيب الأرنؤوط في تحقيق (المسند)

Et elle sera, dans l'au-delà, humiliée et méprisée.

D'après 'Abdallah Ibn 'Amr (qu'Allah les agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Celui qui fait de la soum'a vis-à-vis des gens pour ses actes (1), Allah le dénonce devant Ses créatures en l'avilissant et en le méprisant ». (2)

(Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib Wa Tarhib n°25)

(1) C'est-à-dire celui qui fait en sorte que ses bonnes actions soient connues par les gens en recherchant par cela leur éloges.

(2) C'est-à-dire que, le jour de la résurrection, Allah va exposer de manière apparente sa mauvaise intention devant Ses créatures.

(Voir Sahih Taghrib Wa Tarhib de Cheikh Albani vol 1 p 118)

عن عبدالله بن عمرو رضي الله عنهما قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : من سمَّع النَّاسَ بعمله سمَّع الله به مسامع خلقه وصغَّره وحقَّره
(رواه الطبراني وصححه الشيخ الألباني في صحيح الترغيب والترهيب رقم ٢٥)

Allah va la délaissier et se désavouer d'elle.

- D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Allah a dit : Je suis le plus riche qui se passe de tout associé. Celui qui pratique un acte dans lequel il M'a associé à un tiers, Je le délaissier lui et son association ». (*)
(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°2985)

(*) C'est-à-dire qu'Allah délaissier la personne qui a fait cela et son acte d'ostentation.
(Voir Al Qawl Al Moufid Charh Kitab Tawhid de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 232)

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : قال الله : أنا أغنى الشركاء عن الشرك من عمل عملاً أشرك فيه معي غيري تركته وشركه
(رواه مسلم في صحيحه رقم ٢٩٨٥)

- D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Allah a dit : Je suis le plus riche qui se passe de tout associé. Celui qui pratique pour Moi un acte dans lequel il M'a associé à un tiers, Je Me désavoue de lui et son acte est pour celui à qui il M'a associé ». (Rapporté par Ibn Maja dans ses Sounan n°4202 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Ibn Maja)

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : قال الله : فمن عمل لي عملاً أشرك فيه غيري فأنا منه بريء وهو للذي أشرك
(رواه ابن ماجه في سننه رقم ٤٢٠٢ وصححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن ابن ماجه)

Pour ajouter à son humiliation, Allah va l'envoyer chercher sa récompense auprès des faibles et pauvres créatures qu'elle Lui avait associés dans son intention.

Or celles-ci ne peuvent rien pour leurs propres personnes, comment pourraient-elles profiter d'une quelconque manière à autres qu'elles ?

D'après Mahmoud Ibn Labid (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Certes ce dont j'ai le plus peur pour vous est la petite association ».

Les compagnons ont dit : « Qu'est-ce que la petite association ? ».

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a répondu : « C'est l'ostentation.

Le jour de la résurrection, lorsqu'Allah rétribuera les gens, Il dira à celui qui pratiquait cela : Partez vers ceux pour qui vous faisiez de l'ostentation dans l'ici-bas et voyez si vous trouvez une récompense auprès d'eux ».

(Rapporté par Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans Silsila Sahiha n°951)

عن محمود بن لبيد رضي الله عنه قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِنَّ أَخَوْفَ مَا أَخَافُ عَلَيْكُمُ الشَّرْكَ الْأَصْغَرَ
 قالوا : وما الشَّرْكَ الْأَصْغَرُ ؟
 قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : الرياء يقول الله لأصحاب ذلك يوم القيامة إذا جازى النَّاسُ : اذهبوا إلى الذين كنتم تراءون في الدُّنْيَا فانظروا هل تجدون عندهم جزاءً
 (رواه أحمد وصححه الشيخ الألباني في السلسلة الصحيحة رقم ٩٥١)

Enfin, les premières personnes à entrer dans le feu seront les gens qui ont fait de l'ostentation dans l'ici-bas.

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Certes les premières personnes qui seront jugées le jour de la résurrection sont:

- Un homme qui est mort en martyr. Il sera amené et Allah va lui faire reconnaître les bienfaits qu'Il lui a accordé.

Allah dira : Qu'as-tu fait avec ces bienfaits ?

L'homme répondra : J'ai combattu pour Toi jusqu'à mourir en martyr.

Allah dira : Tu as menti. Tu as plutôt combattu afin qu'il soit dit que tu es courageux et cela a été dit.

Puis, il sera pris et traîné sur son visage jusqu'à ce qu'il soit jetté dans le feu.

- Un homme qui a appris la science, l'a enseigné et a appris le Coran. Il sera amené et Allah va lui faire reconnaître les bienfaits qu'Il lui a accordé.

Allah dira: Qu'as-tu fait avec ces bienfaits ?

L'homme répondra : J'ai appris la science, je l'ai enseigné et j'ai appris le Coran pour Toi.

Allah dira : Tu as menti. Tu as plutôt appris la science afin qu'il soit dit que tu es un savant et tu as appris le Coran afin que l'on dise que tu es un connaisseur du Coran.

Puis, il sera pris et traîné sur son visage jusqu'à ce qu'il soit jetté dans le feu.

- Un homme envers qui Allah a été généreux et à qui Il a donné de tous les types de biens.

Il sera amené et Allah va lui faire reconnaître les bienfaits qu'Il lui a accordé.

Allah dira : Qu'as-tu fait avec ces bienfaits ?

L'homme répondra : Il n'y a pas une seule chose dans laquelle Tu aimes que l'on dépense sans que je n'y ai dépensé pour Toi.

Allah dira : Tu as menti. Tu as plutôt fais cela afin qu'il soit dit que tu es généreux et cela a

été dit.

Puis, il sera pris et traîné sur son visage jusqu'à ce qu'il soit jetté dans le feu ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°1905)

Et dans une autre version, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit à la fin du hadith : « Ô Abou Houreira ! Ces trois sont les premières créatures d'Allah qui vont brûler dans le feu le jour de la résurrection ». (*)

(Rapportée par Tirmidhi dans ses Sounan n°2382 et authentifiée par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

(*) Ainsi, certains savants ont dit que ces trois types de personnes qui ont fait de l'ostentation durant la vie d'ici-bas seront les premiers à entrer dans le feu, avant même que les mécréants n'y entrent.

(Charh Sahih Mouslim de Cheikh Al Etiopi vol 32 p 573, Al Taqrib Li Hikam Wa Ahkam Sahih Al Targhib Wa Tarhib Kitab Al Ikhlas de Cheikh Souleyman Ruheili p 176)

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال النبي صلى الله عليه وسلم : إنَّ أول النَّاس يقضى يوم القيامة عليه رجل استشهد فأُتي به فعرفه نعمه فعرفها قال : فما عملت فيها ؟ قال : قاتلت فيك حتَّى استشهدت قال : كذبت ولكنك قاتلت لأن يُقال : جريء فقد قيل ثمَّ أمر به فسحب على وجهه حتَّى ألقي في النَّار
ورجل تعلَّم العلم وعلمه وقرأ القرآن فأُتي به فعرفه نعمه فعرفها قال : فما عملت فيها ؟ قال : تعلَّمت العلم وعلمته وقرأت فيك القرآن قال : كذبت ولكنك تعلمت العلم ليُقال : عالم وقرأت القرآن ليُقال : هو قارئ فقد قيل ثمَّ أمر به فسحب على وجهه حتَّى ألقي في النَّار
ورجل وسع الله عليه وأعطاه من أصناف المال كلِّه فأُتي به فعرفه نعمه فعرفها قال : فما عملت فيها ؟ قال : ما تركت من سبيل تحبُّ أن يُنقَّ فيها إلَّا أنفقت فيها لك قال : كذبت ولكنك فعلت ليقال : هو جواد فقد قيل ثمَّ أمر به فسحب على وجهه ثمَّ ألقي في النار
(رواه مسلم في صحيحه رقم ١٩٠٥)

وفي رواية أخرى قال النبي صلى الله عليه وسلم في آخر الحديث : يا أبا هريرة ! أولئك الثلاثة أولُ خلقِ الله تُسعَّرُ بهم النَّارُ يومَ القيامةِ

(رواه الترمذي في سننه رقم ٢٣٨٢ وصحَّحها الشيخ الألباني في تحقيق سنن الترمذي)

5. Comment se préserver de l'ostentation ?

Les savants ont mentionné de nombreux éléments qui sont des causes pour être préservés de l'ostentation.

Nous allons mentionner quatre d'entre eux :

a. Le fait de demander protection à Allah contre le fait de tomber dans ce mal

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a enseigné à sa communauté une invocation spécifique contre le fait de tomber dans l'association cachée.

D'après Ma'qal Ibn Yassar (qu'Allah l'agrée): Je me suis rendu avec Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) jusqu'au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) qui a dit : « Ô Abou Bakr ! Certes l'association parmi vous est plus cachée que la trace laissée sur le sol par une fourmi.

Je jure par Celui qui détient mon âme dans Sa main ! Certes l'association parmi vous est plus cachée que la trace laissée sur le sol par une fourmi.

Ne vais-je pas t'indiquer une chose qui, si tu la fais, Allah fait partir de toi l'association qu'elle soit en petite ou en grande quantité ?

Tu dis : - Ô Allah! Certes je demande protection auprès de Toi contre le fait de T'associer quelque chose alors que j'en ai connaissance et je Te demande pardon pour ce dont je n'ai pas connaissance ». (*)

(Rapporté par Boukhari dans Al Adab Al Moufrad n°716 et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Adab Al Moufrad n°551)

(*) En phonétique : Allahoumma Inni A'oudhou Bika An Ouchrika Bika Wa Ana A'lam Wa Astaghfirouka Lima La A'lam

En arabe : اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ أَنْ أَشْرِكَ بِكَ وَأَنَا أَعْلَمُ وَأَسْتَغْفِرُكَ لِمَا لَا أَعْلَمُ

عن معقل بن يسار رضي الله عنه قال : انطلقت مع أبي بكر الصديق رضي الله عنه إلى النبي صلى الله عليه وسلم فقال : يا أبا بكر ! لَلشِّرِكِ فَيَكُم أَحْفَى مِنْ دَبِيبِ التَّمَلِ

والذي نفسي بيده ! لَلشِّرِكِ أَحْفَى مِنْ دَبِيبِ التَّمَلِ

أَلَا أَدُلُّكَ عَلَى شَيْءٍ إِذَا فَعَلْتَهُ ذَهَبَ عَنْكَ قَلِيلُهُ وَكَثِيرُهُ ؟

قل : اللهم إني أعوذ بك أن أشرك بك وأنا أعلم وأستغفرُك لما لا أعلم

رواه البخاري في الأدب المفرد رقم ٧١٦ وصححه الشيخ الألباني في صحيح الأدب المفرد رقم (

٥٥١)

b. La connaissance d'Allah et du fait qu'Il est le seul capable de nous accorder du bien ou de nous protéger du mal

Connaître et se rappeler de la grandeur du Créateur, qu'Il est Celui qui détient dans Sa main ce qui peut profiter à la personne comme ce qui peut lui nuire.

Savoir que les créatures ne peuvent strictement rien les unes pour les autres sans la permission d'Allah.

Ces éléments vont pousser la personne à délaissier l'ostentation car celle-ci n'a aucun intérêt pour son auteur et ne lui apport au contraire que ce qui lui est préjudiciable.

D'après 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) : J'étais un jour derrière le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) lorsqu'il m'a dit : « Ô mon petit ! Je vais t'apprendre quelques paroles. Préserve Allah et Il te préservera. Préserve Allah et tu Le trouveras devant toi.

Si tu demandes, alors demande à Allah et si tu cherches secours, alors cherche secours auprès d'Allah.

Et sache que si toute la communauté se rassemblait pour te faire profiter d'une chose, ils ne pourraient te faire profiter que d'une chose qu'Allah t'a écrite.

Et s'ils se rassemblaient pour te nuire sur une chose, ils ne pourraient te nuire que sur une chose qu'Allah t'a écrite.

Les plumes ont été levées et les feuillets ont séché ».

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°2516 qui l'a authentifié et il a également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

عن عبدالله بن عباس رضي الله عنهما قال : كنت خلف رسول الله صَلَّى اللهُ عليه وسلّم يوماً قال : يا غلامُ ! إني أعلمُك كلماتٍ : احفظِ اللهَ يحفظَكَ احفظِ اللهَ تجدهُ تُجاهَكَ إذا سألتَ فاسألِ اللهَ وإذا استعنتَ فاستعنْ باللهِ واعلمُ أنَّ الأمةَ لو اجتمعتْ على أن ينفعوك بشيءٍ لم ينفعوك إلا بشيءٍ قد كتبه اللهُ لك وإن اجتمعوا على أن يضروك بشيءٍ لم يضروك إلا بشيءٍ قد كتبه اللهُ عليك رُفِعَتِ الأقلامُ وجُفَّتِ الصُّحُفُ

رواه الترمذي في سننه رقم ٢٥١٦ وصححه أيضاً الشيخ الألباني في تحقيق سنن (الترمذي)

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit : « La méthode à appliquer pour se débarrasser de l'ostentation est que la personne doit savoir que toutes les créatures ne peuvent absolument lui profiter en rien et ne peuvent absolument lui nuire en rien.

Ainsi, de cette manière, il ne va pas prêter attention aux gens, il ne va pas se fatiguer avec eux, ne va pas faire une chose qui va nuire à sa religion, qui va annuler ses actes, qui va entraîner la colère d'Allah sur lui et qui va faire qu'il va perdre Son agrément ».

(Al Majmou' Charh Al Mouhadhab vol 1 p 55)

قال الإمام النووي : الطريقة في نفي الرياء أن يعلم أن الخلق لا ينفعون ولا يضرونه حقيقة فلا يتشاغل بمراعاتهم فيتعب نفسه ويضر دينه ويحبط عمله ويرتكب ما يجلب سخط الله ويفوت رضاه

(المجموع شرح المذهب ج ١ ص ٥٥)

Ainsi, un savant parmi les premiers musulman a dit une parole qui vient bien illustrer comment la personne doit appréhender les choses : « Efforce-toi d'éloigner de toi les causes de l'ostentation et fais en sorte que, pour toi, les gens ne soient que comme des animaux ou des enfants. (*)

Il ne doit pas y avoir de différence dans l'adoration que tu pratiques si les gens sont présents ou s'ils ne le sont pas, s'ils en ont connaissance ou s'ils l'ignorent.

Et suffis-toi du seul regard d'Allah ».

(Al Chirk Fil Qadim Wal Hadith p 1300)

(*) C'est-à-dire que, par exemple, si la personne est dans sa maison en présence de chat ou de jeunes enfants, il n'est pas pensable qu'elle fasse preuve d'ostentation car elle sait que ni les chats ni les enfants ne peuvent lui apporter un quelconque intérêt mondain.

La réalité de la situation est que, comme les animaux ou les enfants, tous les êtres humains ne peuvent absolument rien pour nous.

Ils ne peuvent nullement nous profiter ou nous nuire en dehors de la volonté d'Allah.

Ainsi, quel intérêt y a-t-il dans l'ostentation ?!

قال أحد السلف : جاهد نفسك في دفع أسباب الرياء عنك واحرص على أن يكون الناس عندك كالبهائم والصبيان ولا تفرق في عبادتك بين وجودهم وعدمهم وعلمهم بها أو غفلتهم عنها واقنع بعلم الله وحده

(الشرك في قديم والحديث ص ١٣٠٠)

c. Le fait de méditer sur le caractère méprisable et éphémère de l'ici-bas et sur les conséquences de l'ostentation dans l'au-delà

Toute personne qui fait de l'ostentation pratique cet acte afin d'obtenir des gens un intérêt mondain.

Or, comme cela a été expliqué précédemment, l'ostentation pratiqué dans l'ici-bas est une cause qui entraîne la perte de la personne et sa punition dans l'au-delà.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) nous a exposé dans de

nombreux hadiths, qu'en réalité, la vie d'ici-bas n'a aucune valeur comparée à l'au-delà.

D'après Salman Al Farissi (qu'Allah l'agrée) : Des gens sont venus vers le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) qui leur a dit : « Avez-vous de la nourriture ? ».

Ils ont dit : Oui.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) leur a dit : « Avez-vous de la boisson ? ».

Ils ont dit : Oui.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) leur a dit : « Vous la refroidissez ? ».

Ils ont dit : Oui.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Certes la finalité de la nourriture et de la boisson est comme celle de la vie d'ici-bas.

L'un d'entre vous se lève et va derrière sa maison puis il attrape son nez à cause de ce qui est sorti de lui ». (*)

(Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib Wa Tarhib n°3241)

(*) C'est-à-dire que la vie d'ici-bas n'a absolument aucune valeur, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) l'a comparée dans ce hadith, comme dans d'autres, aux excréments.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) leur a demandé s'ils refroidissaient leur boisson car il est agréable de boire l'eau quand elle est fraîche.

Ceci est pour appuyer le fait que même si on rend la vie d'ici-bas agréable, de la même manière qu'il est agréable de boire de l'eau fraîche le résultat est toujours le même : cette vie d'ici-bas ne vaut toujours rien de même que l'eau fraîche et la bonne nourriture deviennent des excréments.

عن سلمان الفارسي رضي الله عنه قال : جاء قوم إلى رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فقال لهم : ألكم طعام ؟

قالوا : نعم

قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : فلكم شراب ؟

قالوا : نعم

قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : وتبردونه ؟

قالوا : نعم

قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : فإن معادهما كمعاد الدنيا يقوم أحدكم إلى خلف بيته فيمسك أنفه من نتنه

(رواه الطبراني وصححه الشيخ الألباني في صحيح الترغيب والترهيب رقم ٣٢٤١)

Ainsi, toute personne croyante, dotée de raison et qui veut le bien pour elle-même ne peut pas agir par ostentation.

Bien que cela ne soit pas le cas, en admettant que par l'ostentation les créatures puissent nous donner un bienfait de l'ici-bas, l'ostentation serait malgré tout contraire à la raison.

En effet, l'ostentation peut amener la personne à entrer dans le feu dans l'au-delà or le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a prévenu sa communauté que le simple fait d'être plongé dans le feu de l'enfer un instant suffit à faire totalement oublier tous les bienfaits de la vie d'ici-bas.

D'après Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Le jour de la résurrection, la personne qui a eu le plus de bienfait dans l'ici-bas parmi ceux qui vont entrer dans le feu va y être plongé un instant.

Puis, il lui sera dit : Ô fils de Adam ! As-tu, dans le passé, vu le moindre bien ? As-tu profité d'un quelconque bienfait ?

Il dira: Non, par Allah, ô Seigneur !

Et la personne qui a connu le plus de difficultés (1) dans l'ici-bas parmi ceux qui vont entrer dans le paradis va y être plongé un instant. (2)

Puis, il lui sera dit : Ô fils de Adam ! As-tu, dans le passé, connu la moindre difficulté ? As-tu été touché par une quelconque rudesse ?

Il dira : Non, par Allah, ô Seigneur ! Je n'ai pas connu la moindre difficulté et je n'ai pas été touché par une quelconque rudesse ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°2807)

(1) C'est-à-dire dans sa santé, dans sa famille, dans son manque de moyens etc...

(2) C'est-à-dire dans un fleuve du paradis.

عن أنس بن مالك رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : يُؤْتَى بِأَنْعَمِ أَهْلِ الدُّنْيَا مِنْ أَهْلِ النَّارِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ فَيَصْبَغُ فِي النَّارِ صَبْغَةً ثُمَّ يُقَالُ : يَا ابْنَ آدَمَ ! هَلْ رَأَيْتَ خَيْرًا قَطُّ ؟ هَلْ مَرَّ بِكَ نَعِيمٌ قَطُّ ؟
! فيقول : لا والله يا رب
ويؤتى بأشد الناس بؤسًا في الدنيا من أهل الجنة فيصبغ صبغة في الجنة فيقال له : يا ابن آدم !
! هل رأيت بؤسًا قط ؟ هل مرَّ بك شدة قط ؟
فيقول : لا والله يا رب ! ما مر بي بؤس قط ولا رأيت شدة قط
(رواه مسلم في صحيحه رقم ٢٨٠٧)

Comment une personne sensée peut-elle donc faire de l'ostentation et risquer le feu pour

obtenir un bien mondain auprès de personnes qui ne le possèdent pas ?!

d. Le fait de s'efforcer de cacher ses bonnes actions

Les textes du Coran et de la Sounna indiquent qu'il est recommandé de cacher ses bonnes actions.

La sagesse recherchée par cette exhortation est le fait de s'éloigner de l'ostentation et de ne pas laisser la capacité au Chaytan de tenter faire changer l'intention des gens.

(Voir Tefsir Al Qortobi vol 6 p 301)

Voici quelques textes sur ce point :

- Allah a dit dans la **sourate Al Baqara n°2 verset 271** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Si vous donnez les aumônes de manière apparente alors quel bon acte elles sont mais si vous les cachez et les donnez aux pauvres alors cela est meilleur pour vous et Allah effacera une partie de vos péchés. Allah est parfaitement connaisseur de vos agissements ».

قال الله تعالى : **إِنْ تُبْدُوا الصَّدَقَاتِ فَنِعِمَّا هِيَ وَإِنْ تُخْفُوهَا وَتُؤْتُوهَا الْغُفْرَاءَ فَهُوَ خَيْرٌ لَكُمْ وَيَكْفِرْ عَنْكُمْ مِّنْ سَيِّئَاتِكُمْ وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ**
(سورة البقرة ٢٧١)

L'imam Ibn Kathir (mort en 774 du calendrier hégirien) a dit : « Ce verset montre que le fait que donner l'aumône de manière cachée est meilleur que la donner de manière apparente car cela est plus éloigné de l'ostentation, sauf s'il y a un plus grand bénéfice à la donner de manière apparente comme le fait que les gens prennent exemple sur nous.

Dans ce cas, par rapport à cet aspect, donner l'aumône de manière apparente sera meilleur mais la base est que le mieux est de cacher ».

(Tefsir Ibn Kathir p 331)

قال الإمام ابن كثير : فيه دلالة على أن إسرار الصدقة أفضل من إظهارها لأنه أبعد عن الرياء إلا أن يترتب على الإظهار مصلحة راجحة من اقتداء الناس به فيكون أفضل من هذه الحيثية والأصل أن الإسرار أفضل
(تفسير ابن كثير ص ٣٣١)

- D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Sept personnes (1) seront couvertes par Allah dans Son ombre le jour où il n'y aura pas d'autre ombre que Son ombre:

- un dirigeant juste
 - un jeune qui a grandi dans l'adoration de son Seigneur
 - un homme dont le coeur est accroché aux mosquées
 - deux hommes qui se sont aimés pour Allah il se sont rassemblés pour Lui et se sont séparés pour Lui (2)
 - un homme qu'une femme noble et belle a appelé et lui a dit: Je crains Allah
 - **un homme qui a fait une aumône qu'il a cachée au point où sa main gauche ne sait pas ce que sa main droite a dépensée**
 - un homme qui a mentionné Allah (3) alors qu'il est seul et s'est mis à pleurer ».
- (Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°630 et Mouslim dans son Sahih n°1031)

(1) C'est-à-dire sept catégories de personnes.

(2) C'est-à-dire que la mort les a séparés alors qu'ils étaient dans cette situation, ils s'aimaient pour Allah.

(Charh Boulough Al Maram de cheikh Otheimine vol 6 p 215)

(3) Ceci est général et comprend le rappel d'Allah à travers la lecture du Coran, la prière, la réflexion, la méditation, la lecture de la vie du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) etc.

(Charh Boulough Al Maram de cheikh Otheimine vol 6 p 217)

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : سبعة يظلهم الله في ظله يوم لا ظل إلا ظله : الإمام العادل وشاب نشأ في عبادة ربه ورجل قلبه معلق في المساجد ورجلان تحابا في الله اجتمعا عليه وتفرقا عليه ورجل طلبته امرأة ذات منصب وجمال فقال إني أخاف الله ورجل تصدق بصدقة فأخفاها حتى لا تعلم شماله ما تنفق يمينه ورجل ذكر الله خاليا ففاضت عيناه

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٦٣٠ ومسلم في صحيحه رقم ١٠٣١)

- D'après 'Oqba Ibn 'Amir (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Celui qui lit le Coran à voix haute est comme celui qui a fait une aumône apparente. Et celui qui lit le Coran à voix basse est comme celui qui a fait une aumône cachée ».
- (*)

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°2919 qui l'a authentifié et il a également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

(*) L'imam Tirmidhi (mort en 279 du calendrier hégirien) a dit : « Le sens de ce hadith est que celui qui lit le Coran à voix basse est mieux que celui qui le lit à voix haute car les savants disent que l'aumône cachée est meilleure que l'aumône apparente. En effet, de cette manière, la personne est à l'abri de l'ostentation et de l'autosatisfaction ».

Par contre, il faut souligner que parfois l'aumône apparente peut être meilleure que l'aumône cachée si elle présente un intérêt ou un avantage comme le fait que les gens prennent exemple sur celui qui fait l'aumône.

Ainsi, de la même manière, dans certaines situations la récitation du Coran à voix haute (tant qu'elle ne gêne personne) peut-être meilleure que la récitation à voix basse s'il y a quelqu'un qui écoute et profite de cette récitation.

(Voir Touhfatoul Ahwadhi Charh Sounan Tirmidhi et Charh Sounan Abi Daoud de Cheikh Al 'Abbad cours n°162)

عن عقبة بن عامر رضي الله عنه قال رسول الله صَلَّى الله عليه وسلّم : الجاهر بالقرآن كالجاهر بالصدقة والمسر بالقرآن كالمسر بالصدقة
رواه الترمذي في سننه رقم ٢٩١٩ وحسنه وصححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن (الترمذي)

Les savants et les gens pieux parmi les premiers musulmans ont suivi ce conseil à la lettre et avaient pour habitude de cacher leurs actes.

- D'après Younous, Al Hassan Al Basri (mort en 110 du calendrier hégirien) a dit : « J'ai connu une époque durant laquelle vivaient des gens qui, lorsqu'il était possible pour l'un d'entre eux de cacher un acte, il ne le montrait pas de manière apparente. Ils savaient certes qu'entre l'acte apparent et l'acte caché, c'est l'acte caché qui est le plus préservé du Chaytan ».
(Rapporté par l'imam Ahmed dans Kitab Az Zouhd n°1472 et sa chaîne de transmission est authentique)

عن يونس قال الحسن البصري : أدركت أقواماً ما كان أحدهم يستطيع أن يسر عملاً فيعلمه قد علموا أن أحرز العملين من الشيطان عمل السر
(رواه الإمام أحمد في كتاب الزهد رقم ١٤٧٢ وسنده حسن)

- D'après Hicham, Al Hassan Al Basri (mort en 110 du calendrier hégirien) a dit : « Il arrivait qu'un homme pratique l'adoration pendant vingt ans sans que son voisin soit au courant de cela ».
(Rapporté par Ibn Abi Dounia dans Al Ikhlas Wa Niya n°39 et sa chaîne de

transmission est authentique)

عن هشام قال الحسن البصري : إِنْ كَانَ الرَّجُلُ لَيَتَعَبَّدُ عَشْرِينَ سَنَةً مَا يَعْلَمُ بِهِ جَارَهُ
(رواه ابن أبي الدنيا في كتاب الإخلاص والنية رقم ٣٩ وسنده حسن)

- D'après Al Fallas, Al Kharibi (mort en 213 du calendrier hégirien) a dit : « À l'époque, ils recommandaient qu'un homme ait une réserve de bonnes action dont ni sa femme ni autre qu'elle n'a connaissance ».
(Siyar A'lam An Noubala de l'imam Dhahabi vol 9 p 349 et Tahdhib AL Kamal de l'imam Al Mizzi vol 5 p 135)

عن الفلاس قال الخريبي : كانوا يَسْتَجِبُونَ أَنْ يَكُونَ لِلرَّجُلِ حَبِيئَةٌ مِنْ عَمَلٍ صَالِحٍ لَا تَعْلَمُ بِهِ
زوجته ولا غيرها
(سير أعلام النبلاء للإمام الذهبي ج ٩ ص ٣٤٩ وتهذيب الكمال للإمام المزني ج ٥ ص ١٣٥)

- D'après Ibn 'Uyayna, Abou Hazim (mort en 133 du calendrier hégirien) a dit : « Cache tes bonnes actions encore plus que tu caches tes péchés ».
(Rapporté par Ibn Abi Chayba dans son Moussannaf n°38011 et sa chaîne de transmission est authentique)

عن ابن عيينة قال أبي حازم : اكنتم حسناتكم أكثر مما تكتم سيئاتكم
(رواه ابن أبي شيبة في المصنف رقم ٣٨٠١١ وسنده صحيح)

Et lorsque les actes avaient été pratiqués de manière cachés, ils détestaient le fait d'informer les gens qu'ils avaient accompli tel ou tel acte.

D'après Al Moughira, Ibrahim An Nakha'i (mort en 96 du calendrier hégirien) a dit : « À l'époque, ils détestaient qu'un homme informe les autres de ses actes qui étaient cachés ».
(Rapporté par Ad Darrab dans Dham Ar Riya n°179 et sa chaîne de transmission est authentique)

(*) C'est-à-dire les anciens parmi les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée) ainsi que les élèves de 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée).
(Charh Sahih Al Boukhari de Cheikh Rajihi vol 7 p 11)

عن المغيرة قال إبراهيم النخعي : كانوا يكرهون أن يخبر الرَّحْلُ بما خفي من عمله
(رواه الضراب في كتاب ذم الرياء رقم ١٧٩ وسنده حسن)

Par contre, il est important de préciser que même si à la base les actes, et en particulier les actes surrogatoires, doivent être cachés, il est possible qu'il soit meilleur de les montrer.

C'est le cas lorsque la personne ne craint pas l'ostentation et montre son acte ou parle de son acte dans l'objectif que les autres prennent exemple sur elle.

(Voir Tefsir Al Qortobi vol 22 p 513/514, Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 11/337)

Remarque : De la même manière qu'il ne faut pas faire une adoration pour chercher le regard des gens, il ne faut pas délaissier une adoration par rapport au regard des gens.

D'après Muhammed Ibn 'Abder Rabbih, Al Foudayl Ibn 'Iyad (mort en 187 du calendrier hégirien) a dit : « Délaissier un acte à cause des gens est de l'ostentation.

Pratiquer un acte par rapport aux gens est de l'association.

Et la sincérité est qu'Allah te préserve de ces deux choses ».

(Rapporté par Al Bayhaqi dans Chou'ab Al Iman n°6469)

عن محمد بن عبد ربه قال الفضيل بن عياض : ترك العمل من أجل الناس رياء والعمل من أجل الناس شرك والإخلاص أن يعافيك الله عنهما
(رواه البيهقي في شعب الإيمان رقم ٦٤٦٩)

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit : « Le sens de sa parole, qu'Allah lui fasse miséricorde, est que la personne qui allait accomplir une adoration et l'a délaissée par crainte que les gens la voient a fait de l'ostentation car elle a délaissé l'acte pour les gens ».

(Charh Matn Al Arba'in p 9)

قال الإمام النووي : ومعنى كلامه رحمه الله أن من عزم على عبادة وتركها مخافة أن يراها الناس فهو مرء لأنه ترك العمل لأجل الناس
(شرح متن الأربعين ص ٩)

Le sens voulu par cela est qu'il peut arriver , en présence des gens, que la personne veuille accomplir une adoration mais alors la crainte de l'ostentation arrive et la personne délaisse cette adoration de peur de commettre de l'ostentation.

Ceci est une erreur car, en faisant cela, la personne a voulu s'éloigner d'un mal mais elle est tombée dans un mal plus grand ou équivalent.

(Voir Maqassid Al Moukallafin Fima Youta 'abadou Bihi Li Rabbil 'Alamin p 463)

En aucun cas il n'est permis de délaissier un acte obligatoire par crainte de l'ostentation car cela est, en soi, une forme d'ostentation.

En effet, c'est la présence des gens dans son cœur qui l'a poussée à délaissier ce qu'Allah lui a imposé alors que seul le Visage d'Allah doit la pousser à pratiquer ou à délaissier un acte. Par contre, en ce qui concerne les actes surérogatoires, s'il y a un intérêt religieux à les délaissier à cause de la présence des gens alors les savants disent qu'il n'y a pas de mal à cela.

(Voir Majmou' Fatawa Al Lajna Daima vol 1 p 532, Charh Kitab Al Fourqan Bayna Awliya Ar Rahman Wa Awliya Ach Chaytan de Cheikh Saleh Al Cheikh p 192)

Remarque : *Le Chaytan utilise tous les moyens possibles pour tenter de détourner les gens du bien et de l'adoration d'Allah.*

Il arrive qu'il se rende vers une personne sincère qui accorde une importance toute particulière à son intention.

Il se présente sous la forme d'un conseiller et lui dit durant sa prière : - Tu fais de l'ostentation -.

Lorsqu'il jeûne, il lui dit : - Tu fais de l'ostentation - et ainsi de suite pour les autres adorations.

Il ne faut pas que la personne écoute le Chaytan dans cela car sinon elle ne pourra plus faire une seule adoration sans être perturbée et va, en définitive, délaissier l'adoration.

La solution dans ce cas est de ne pas du tout écouter le Chaytan, de ne pas lui accorder la moindre importance et de poursuivre son adoration avec la sincérité de départ.

Si la personne fait cela, ces insufflations sataniques vont finir pas cesser et disparaître.

D'après Khaythama, Al Harith Ibn Qays (mort en 37 du calendrier hégirien) a dit : « Si tu es dans la prière et que Chaytan te dit que tu es entrain de faire de l'ostentation alors fais la prière encore plus longue () ».*

(Rapporté par Abou Nou'aym dans Hiliyatoul Awliya vol 4 p 132 et authentifié par Cheikh Muhammed Al Imam dans Al Idah Wa Tabyin p 161)

() C'est-à-dire : Fais ta prière plus longue pour Allah et ne prêtes pas attention aux insufflations de Chaytan qui veut te perturber en te faisant croire que tu fais de l'ostentation.*

عن خيثمة قال الحارث بن قيس : إذا كنت في الصلاة فقال لك الشيطان : إنك تراني فأطلمها رواه أبو نعيم في حلية الأولياء ج ٤ ص ١٣٢ و صححه الشيخ محمد الإمام في الإيضاح و (التبيين ص ١٦١)

(Voir Al Akhlaq Wa Siyar de l'imam Ibn Hazm p 16, Al Charh Al Mumti' de Cheikh 'Otheimine vol 6 p 432/433, Charh Boulough Al Maram de Cheikh 'Otheimine vol 11 p 388)

Conclusion

En conclusion, l'ostentation est un immense péché, une maladie grave qui nécessite un long et dur traitement.

(Al Qawl As Sadid Charh Kitab Tawhid de Cheikh Sa'di p 220)

Or, à cause de sa complexité et de sa subtilité, peu de gens la connaissent correctement.

L'imam Al Qortobi (mort en 671 du calendrier hégirien) a dit : « L'ostentation est une chose cachée que chaque ignorant inculte ne connaît pas ».

(Tefsir Al Qortobi vol 22 p 513)

قال الإمام القرطبي : الرياء خفي لا يعرفه كل جاهل غبي
(تفسير القرطبي ج ٦ ص ٢٩٩)

Et ceci entraîne forcément que peu de gens en sont préservés.

Cheikh Saleh Al Fawzan a dit : « Peu de gens sont préservés de l'ostentation, seuls ceux qu'Allah a préservés le sont ».

(Charh Boulough Al Maram vol 6 p 237)

قال الشيخ صالح الفوزان : قل من يسلم الرياء إلا من سلم الله
(شرح بلوغ المرام ج ٦ ص ٢٣٧)

Ainsi, le croyant doit étudier attentivement ce sujet et ne pas se laisser tromper par la sincérité envers Allah qu'il sait, à la base, présente en lui.

En effet, les gens les plus proches de l'ostentation sont ceux qui se sentent le plus à l'abri d'elle.

(Voir Min Akhbar As Salaf de Cheikh Zakariya Al Bakistani p 9)

D'après Al Awza'i, 'Abda Ibn Abi Loubaba (mort en 127 du calendrier hégirien) a dit : « Les gens les plus proches de l'ostentation sont ceux qui se sentent la plus à l'abri d'elle ».

(Siyar A'lam An Noubala vol 5 p 230)

عن الأوزاعي قال عبدة بن أبي لبابة : أقرب النَّاس إلى الرِّياء آمنهم منه
(سير أعلام النبلاء ج ٥ ص ٢٣٠)